

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : M. MICHEL GERMAIN, président

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROGRAMME DÉCENNAL DE DRAGAGE D'ENTRETIEN
DES INSTALLATIONS PORTUAIRES DE LA COMPAGNIE MINIÈRE IOC À SEPT-ÎLES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 14 avril 2015 à 19 h
Centre des congrès de Sept-Îles
513, avenue Brochu
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 14 AVRIL 2015
MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

COMITÉ DE DÉFENSE DE L’AIR ET DE L’EAU 5
MME LOUISELLE DUFOUR, M. ALEX BOUCHARD

M. DENIS BOUCHARD 10

CONSEIL RÉGIONAL DE L’ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD,
CORPORATION DE PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT DE SEPT-ÎLES,
COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLF 12
MME STÉPHANIE PRÉVOST, MME SARAH-ÉMILIE HÉBERT-MARCOUX

CONSEIL DE BANDE INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM 23
M. ANDRÉ MICHEL

REGROUPEMENT POUR LA SAUVEGARDE DE LA GRANDE BAIE DE SEPT-ÎLES 30
MME LOUISE GAGNON

SUSPENSION
REPRISE

Mme CHANTAL MALOUIN 38

M. TERRY KENNEDY 41

Mme HÉLÈNE BOUCHARD 52

M. LAURENT FORTIER 58

M. MARIO DUFOUR 66

MOT DE LA FIN 68

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la Compagnie minière IOC à Sept-Îles*.

10 Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête en direct sur Internet, au moyen de la webdiffusion audio.

15 Je me présente, Michel Germain, et je suis le commissaire responsable de cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

20 Pour ce faire, je suis assisté d'une équipe, c'est-à-dire de madame Marie-Josée Harvey qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission ainsi que de monsieur Alexandre Corcoran-Tardif qui est conseiller en communication. Nous avons également les analystes, Marie Conilh De Beyssac et monsieur Yvon Deshaies, qui sont absents ce soir ici.

25 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Richard Grenier et de monsieur Maxime Légaré, qui sont responsables de la logistique et de la sonorisation. Et de Québec, également, je salue mon collègue Pierre Dufour, du BAPE, qui est chargé de la webdiffusion audio des séances.

30 Je le rappelle, même s'il n'y a pas de sténographe physiquement présente ici, tous les propos de cette deuxième partie de l'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale, qui est notre sténographe officielle.

Par ailleurs, les transcriptions de la séance de ce soir seront accessibles dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet au Centre de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également sur le site Web du BAPE.

35 Nous avons tenu, les 17 et 18 mars derniers, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

40 Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications.

Le déroulement de la séance est le suivant :

- 45 • Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 31 mars dernier, leur intention de faire une présentation verbale, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire. Nous avons une dizaine de présentations prévues ce soir.
- 50 • Le temps alloué pour chaque présentation est d'environ 15 minutes. Alors, dans le cas de mémoires plus substantiels, étant donné que nous les avons lus d'avance, alors nous demandons aux gens de faire une synthèse de leur mémoire.
- 55 • Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

60 Si le temps nous le permet, en fait on n'aura pas de problème, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront d'une dizaine de minutes pour leur présentation.

65 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

70 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux, et je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

75 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience publique. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

80 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources qui
seraient présentes, par exemple, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le
mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

85 Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer ou à
commenter, se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre
de positions exprimées, mais bien de corriger des données qui apparaissent erronées.

90 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la
salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs
propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours
de la prochaine semaine. D'autant plus qu'il y a certains mémoires qui ont été déposés, qui ne
sont pas présentés et ces mémoires seront accessibles publiquement à la toute fin de l'audience,
des séances de l'audience. Donc, c'est pour ça que nous permettons aux gens de faire une
lecture plus attentive des mémoires qui sont présentés, et aussi des mémoires non présentés.
95 Alors, c'est pour ça qu'on laisse à quiconque qui est intéressé, un délai d'une semaine pour faire
des rectifications.

100 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son
enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses
obtenues seront déposées dans les centres de documentation et sur le site Web du BAPE et
pourront être consultées par Internet au centre de consultation régional.

105 La commission rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état,
notamment, de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse
de la commission concernant le projet.

Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 8 juillet 2015. Par la suite, le ministre
disposera de 60 jours pour le rendre public.

110 Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse
du projet. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera ses recommandations au
Conseil des ministres et la décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions
appartient au Conseil des ministres.
115

120 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront
disponibles dans les centres de documentation ainsi que sur le site Web du BAPE et pourront être
consultés par Internet aux centres de consultation. L'adresse des centres, comme j'ai dit tout à
l'heure, est disponible à l'arrière de la salle.

125 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission sera
également rendue publique.

Enfin, nous tenons à souligner que le BAPE s'est muni d'une Déclaration de services aux
citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des
services offerts.

130 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir
remplir le questionnaire disponible à cet effet; il y en a certaines copies qui sont sur les chaises.
Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de
prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

135 _____

140

145

150

155

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
Mme LOUISELLE DUFOUR
M. ALEX BOUCHARD

160

LE PRÉSIDENT :

165

Alors, maintenant je vais inviter notre première participante à venir à la table. Je vais laisser quelques secondes à notre conseiller en communication pour fermer la présentation et dégager la table, et je vais maintenant pouvoir inviter le Comité de défense de l'air et de l'eau – j'ai madame Louise Dufour – à s'avancer. Vous êtes accompagnée, est-ce que c'est monsieur Alex Bouchard? Oui? Parfait. Alors, venez prendre place.

170

Alors, Monsieur et Madame, bonsoir!

Mme LOUISELLE DUFOUR :

175

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

180

À vous la parole.

Mme LOUISELLE DUFOUR :

185

Nous sommes des citoyens de Sept-Îles membres du Comité de défense de l'air et de l'eau qui avons des interrogations sur les opérations du dragage de IOC. Nos intérêts sont le quai no 1, la gestion terrestre (sédiments contaminés), puis la colonne d'eau et la prévention.

M. ALEX BOUCHARD :

190

Le Comité a des préoccupations sur les sédiments contaminés situés au quai no 1, plusieurs d'entre eux sont des HAP. Je vais les énumérer : dibenzo (a h) anthracène CEF+; chrysène entre CEO et CEP; benzopyrène entre CEP et CEF; pyrène entre CEO et CEP; fluoranthène entre CEO et CEP; anthracène entre CEP et CEF; phénanthrène entre CEP et CEF; fluorène CEP ; acénaphthylène CEP et CEF; 2-méthylnaphtalène CEO et CEP.

195

Pour le diazobenzène anthracène, je vais citer le document de la qualité des sédiments du Québec :

200 « *La contamination des sédiments est jugée problématique, identifier les sources et intervenir auprès des responsables.* »

Ça, c'est quand un sédiment est en haut de CEF.

205 Ne pas oublier le mercure. Ce dernier nous préoccupe grandement, car il est bioaccumulable et, de ce fait, il vient s'accumuler dans la chaîne alimentaire. Sachant que le mercure est toxique sur certaines formes chimiques, exemple : méthylmercure. Dans la limitation de la méthodologie, la bioaccumulation du mercure n'est pas intégrée.

210 Ces sédiments contaminés qui sont en eau libre contaminent le milieu récepteur. Ils devraient être gérés de manière terrestre, car ils dépassent la CEO. Cependant, le mercure n'est pas sujet de dragage, alors celui-ci peut continuer de contaminer sans avoir peur d'être dérangé, même chose pour les HAP.

215 Selon la compagnie IOC, nous avons eu l'information qu'il y a un bassin de rétention sur leur site. Tous les effluents de la compagnie s'écoulent dans ce bassin, une partie va s'évaporer et l'autre partie va s'infiltrer dans le sol pour percoler dans la nappe phréatique. On ne connaît pas la source de la contamination de la colonne d'eau – argent, plomb et cuivre; cependant, nous savons qu'elle est contaminée. Nous savons, pour la nappe phréatique, qu'elle est contaminée – C 10 à C 50 – et nous connaissons la source, qui est la compagnie IOC.

220

Mme LOUISELLE DUFOUR :

225 L'acceptabilité sociale pour notre Comité doit nécessairement passer par une réelle transparence de la part de la grande entreprise.

Nous avons toujours une préoccupation, à savoir : pour la gestion terrestre en bas du critère C, où seront déposés ces sédiments? Y aura-t-il une analyse de sol sous-jacent?

230 Comment pouvons-nous accepter socialement une façon de procéder puisqu'il n'y en a aucune d'établie. Selon les dires du promoteur, la gestion terrestre sera négociée entre eux sans que la population soit informée.

235 Ce que nous en comprenons c'est que nous devons avoir une confiance aveugle envers la compagnie IOC; puisque tout sera fait dans les règles de l'art, pourquoi ne pas être transparent?

Merci de votre attention. Et j'ajoute, nous ne savons pas encore où s'est faite la gestion terrestre du quai numéro 1 en 2010.

240 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, nous avons pris note de cette question-là. Le promoteur a produit certains éléments de réponse au sujet de la gestion dans une réponse qu'il nous a faite par écrit. On me fait signe. Est-ce que vous voudriez apporter un complément de réponse sur cette question-là?
245 C'est possible, je peux vous donner la permission, mais il faudrait s'approcher d'un micro à ce moment-là pour prendre ça, pour avoir l'information.

Monsieur Lauzière, si vous voulez donner un complément d'information sur ce point-là spécifique, je vous inviterais à venir à la table, vous approcher du micro, pour permettre à notre
250 sténographe de pouvoir enregistrer vos propos.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

255 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

260 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Alors, Monsieur le commissaire, je voulais effectivement confirmer que l'information vous a été acheminée. C'est normalement maintenant sur le site, mais pour le bénéfice de tout le monde, ces matériaux contaminés là ont été envoyés avec des sols contaminés au site de Larouche au
265 Saguenay-Lac-Saint-Jean.

LE PRÉSIDENT :

270 Donc, monsieur Lauzière, de la compagnie IOC, a apporté un complément d'information. Alors, je sais que l'information avait été mise assez tardivement.

Mme LOUISELLE DUFOUR :

275 On ne l'a pas vue, nous.

LE PRÉSIDENT :

280 C'est ça. Moi aussi, je me suis mis à la chercher, je ne la trouvais pas, mais c'est un petit problème qu'on a eu. On avait eu l'information, mais elle n'avait pas été mise, elle était sur le réseau interne du BAPE, mais elle n'avait pas été mise sur le site Web de la commission.

Mme LOUISELLE DUFOUR :

285 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

290 Alors, ça a été corrigé à la fin de la semaine dernière. Donc, sur ce point-là, donc on sait que c'est allé à Larouche.

Pour ce qui est des autres points, alors, c'est bien certain que la commission va regarder les préoccupations. Sans donner les punchs des autres mémoires, bien entendu, c'est une préoccupation qui revient dans plusieurs mémoires, l'aspect d'avoir accès à l'information.

295 C'est sûr que traditionnellement, il y a des dizaines de rapports du BAPE qui ont souligné ces points importants là après les parties publiques qu'on appelle le mandat du BAPE; autrement dit, l'information ne circule plus. Ce n'est pas propre à la procédure québécoise, la procédure fédérale a tendance à faire la même chose. Et les gens ont de la misère à savoir, c'est quoi, les suites d'un projet après les travaux de commissions.

300 C'est sûr que nous, on cogne sur le clou, le clou doit être profondément maintenant enfoncé. J'ai dit plusieurs dizaines, c'est peut-être quelques centaines de rapports du BAPE qui parlent de cette information-là.

305 Donc, on peut dire que la commission va être encore préoccupée par ça, cette question de diffusion des informations et de suivi des actions qui sont posées après une audience du BAPE. Par exemple, sur la question que vous soulevez : comment se ferait la gestion terrestre des sédiments, ce n'est pas donné ou annoncé comment c'est fait et encore que ce n'est même indiqué. Alors, les gens se mettent à courir après l'information tout le temps.

310 Alors, c'est certain que les commissions du BAPE sont sensibles à l'accès à l'information après les travaux du BAPE, mais nous on n'est plus actifs. Le BAPE est actif, on remet le rapport, les membres de la commission, la commission est dissoute automatiquement et le BAPE ne fait pas de suivi, n'est pas responsable de faire des suivis non plus. Alors, c'est un peu ça.

315

320

Ça fait qu'on sait qu'il y a des intentions de livre vert qui vont être déposées par le ministre incessamment où on peut parler d'aspects de changement dans les procédures. Donc, on peut se croiser les doigts et espérer voir des intentions concernant la diffusion de l'information après les travaux du BAPE.

Ça fait que c'est ce que je peux vous dire à ce stade-ci.

325

Mme LOUISELLE DUFOUR :

D'accord. Nous, ce qui nous préoccupe beaucoup c'est qu'il n'y a pas de plan, il n'y a pas de protocole, il n'y a rien.

330

LE PRÉSIDENT :

Pour la gestion terrestre?

335

Mme LOUISELLE DUFOUR :

Oui, c'est ça, pour la gestion terrestre. Donc, on se dit, c'est comme si...

340

LE PRÉSIDENT :

C'est une question qui est demeurée ouverte, ce que je percevais. Effectivement, du côté du ministère du Développement durable, on semblait, je dis ça avec prudence, mais ce que j'en comprenais, qu'on semblait, pour des sédiments qui ne seraient pas tellement contaminés au niveau des critères terrestres, le ministère semblait vouloir encourager IOC à faire une gestion de ces sédiments-là sur ses terrains. C'est ce que je percevais des réponses du ministère.

345

Donc, on va voir par après qu'est-ce qui va être. Le ministère va poursuivre, quand on dit l'analyse environnementale se poursuit, ça se poursuit aussi après la remise du rapport du BAPE, mais effectivement, on ne le sait pas, nous-mêmes du BAPE, c'est quoi l'état des discussions entre le ministère et les promoteurs. Ça revient toujours à cette question-là, mais disons qu'on prend acte de vos préoccupations.

350

Mme LOUISELLE DUFOUR :

Merci beaucoup.

355

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie. Je vous remercie aussi.

360

M. DENIS BOUCHARD

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vais maintenant inviter monsieur Denis Bouchard. Bonsoir, Monsieur.

365

M. DENIS BOUCHARD :

Bonsoir!

370

LE PRÉSIDENT :

Alors, à vous la parole.

375

M. DENIS BOUCHARD :

Merci.

380

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci de votre attention.

385

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Bouchard, pour votre présentation. Au début de votre mémoire, vous mentionnez particulièrement le ministère du Développement durable et le Port de Sept-Îles. Pour quelle raison vous voulez mentionner ces deux-là? Est-ce que c'est parce que, par exemple, vous considérez que ce sont eux qui font des évaluations environnementales de projets? Est-ce qu'il y a d'autres acteurs que vous jugez importants, qui pourraient être interpellés pour la protection de la baie de Sept-Îles?

390

395

M. DENIS BOUCHARD :

400 Bien, moi, ce que je pense par rapport à ça, c'est que c'est les deux intervenants centraux
pour la baie de Sept-Îles. C'est eux qui devraient être les fers de lance pour une meilleure
protection. La grande entreprise, pour moi, la perception que j'ai, ils sont là pour faire de l'argent.
Donc, la protection de l'environnement, ce n'est pas vraiment leur dada. Si, par contre, les
autorités et la population poussent dans ce sens-là, moi, je pense qu'ils vont être prêts à
collaborer dans ce sens.

405 Par contre, à l'heure actuelle la perception que j'ai c'est qu'il y a une guerre de juridiction
entre le fédéral et le provincial, et les acteurs sont le ministère de l'Environnement et le Port de
Sept-Îles. Et ça fait que quand il y a des conflits entre des juridictions, bien, tout le monde se
glisse puis tout le monde passe comme il veut. Donc, il y a des brèches qui se créent.

410 Donc, c'est pour ça que je donnais ça important, mais ce qui est le plus important là-dedans
c'est, je pense, c'est la population qui soit informée.

LE PRÉSIDENT :

415 C'est également ce que je perçois aussi. On voit qu'il y a plusieurs organisations qui
s'intéressent à ce qui se passe dans la baie de Sept-Îles. Bien entendu, on voit, les gens sont à la
recherche de qui pourrait prendre un leadership environnemental, donc quelqu'un qui a une
certaine autorité, qui peut prendre un leadership. C'est un peu ça aussi qui nous intéresse. C'est
420 de voir, avec ce qu'on lit dans les mémoires, qu'est-ce qu'on peut réussir à synthétiser dans
l'analyse de notre rapport.

Effectivement, je fais ça avec mes deux collègues, monsieur Deshaies puis madame Conilh
De Beyssac. D'ailleurs, on s'était réunis sur les mémoires, justement, hier matin, puis c'est une
425 des questions qu'on essaie de voir : comment on peut être nous-mêmes intelligents dans notre
rapport pour réussir à faire des propositions constructives qui ne sont pas tablettées. C'est ce
qu'on essaie de trouver comme fil conducteur, être capables de créer quelque chose
d'intéressant.

430 C'est certain que le rapport du BAPE, bon, une fois qu'il est public, les gens peuvent se
l'approprier si le rapport, bien entendu, ils le trouvent convenable. En tout cas, c'est une des nos
préoccupations. On va essayer de voir, peut-être qu'en mettant ensemble les différentes
suggestions qui sont faites dans les mémoires, on peut peut-être réussir à énoncer des idées qui
pourraient être intéressantes et qui pourraient être reprises et pourraient faire un bout de chemin.

435 Alors, sur ce, je vous remercie pour votre présentation.

M. DENIS BOUCHARD :

Je vous remercie.

440

Mme STÉPHANIE PRÉVOST
Mme SARAH-ÉMILIE HÉBERT-MARCOUX

445

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles et le Comité ZIP Côte-Nord du Golf.

450

Bonsoir, Mesdames. Alors, si vous voulez bien vous nommer pour les fins de la transcription.

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

455

Monsieur le président, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

460

Bonsoir.

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

465

Je vous remercie de nous recevoir aujourd'hui pour recevoir notre avis sur le programme décennal. Je me présente, moi, c'est Stéphanie Prévost, je suis directrice générale de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles. À mes côtés, nous retrouvons madame Sarah-Émilie Hébert-Marcoux qui est directrice du Comité ZIP Côte-Nord du Golf Saint-Laurent.

470

L'avis qui vous est présenté ce soir a été réalisé conjointement par le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, et le Comité ZIP de la Côte-Nord du Golf, puisqu'on partageait les mêmes préoccupations et on a un intérêt commun la protection de l'environnement. Vous allez pouvoir retrouver nos missions respectives dans notre mémoire.

475

480 Il y a trois principales préoccupations qui sont soulevées dans notre analyse de ce dossier, ce soir. Il y a plusieurs recommandations qui en découlent. D'emblée, on peut vous dire que les principes de la *Loi sur le Développement durable* qui ont guidé notre réflexion dans la rédaction de notre mémoire conjoint sont principalement reliés à la protection de l'environnement, au respect de la capacité des écosystèmes, à la préservation de la biodiversité, à la prévention, à la participation et l'engagement, ainsi qu'à l'accès au savoir.

Mme SARAH-ÉMILIE HÉBERT-MARCOUX :

485 En premier lieu, en fait, il nous apparaît primordial d'assurer un suivi rigoureux des impacts des activités de dragage sur les milieux récepteurs. Donc, ça, c'était la première des trois considérations du mémoire.

490 Alors, pour la gestion des sédiments contaminés en milieu terrestre, nous constatons que plusieurs éléments restent à être déterminés dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation par la Compagnie minière IOC.

495 Donc, pour les organismes environnementaux et pour la population, la façon dont les sédiments terrestres seront traités demeure inconnue. Donc, on sait que la compagnie minière s'engage à effectuer une gestion des sédiments, comme le prescrit le *Règlement sur le stockage* et le transfert de sols contaminés, ainsi que *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, mais nous ne sommes pas encore en mesure d'évaluer réellement les impacts des activités du dragage en milieu terrestre, tant que ces précisions susnommées n'auront pas été apportées.

500 Donc ainsi, il nous semble essentiel que la population et les divers groupes d'intérêts soient informés des méthodes de gestion des sédiments contaminés, une fois qu'elles seront déterminées, en plus de déterminer ou identifier l'impact sur le milieu terrestre.

505 Comme nous sommes conscients que ces détails méthodologiques seront connus une fois que la caractérisation des sédiments faisant l'objet de dragage aura été effectuée, il est proposé que l'information sur la gestion de ces sédiments et de leurs impacts soit rendue publique au moment de l'émission du certificat d'autorisation par le Ministère

510 Donc, entre autres, quand on parle de suivi rigoureux aussi, on veut non seulement connaître en cas de dépassement de problèmes détectés, mais aussi il sera question de diffuser les mesures, soit d'atténuation, de correction ou de prévention et donc, cette recommandation-là prévaut pour tous les types de suivi, que ce soit sédiments marins... en fait, sédiments lâchés en mer ou gérés, oui, sur le milieu terrestre.

515

En ce qui a trait au site de dépôt en mer, justement, pour les sédiments qui ne dépassent pas les critères de contamination tels qu'établis par le règlement, il est surprenant aussi d'apprendre qu'aucun programme de suivi des matières en suspension ne soit réalisé.

520 En effet, à la suite d'une entente survenue en 1996 avec le Ministère, la compagnie a cessé ce suivi. Donc, près de 20 ans plus tard, cette situation nous semble inappropriée en raison des changements qui auraient pu subvenir dans cette période de temps. Ainsi, nous demandons à la Commission d'enquête qu'un suivi des matières en suspension soit de nouveau réalisé par la Compagnie minière IOC pour la 5e reconduction du programme de dragage, tel qu'il a été
525 demandé par le Ministère dans sa première série de questions et abordé par leur représentant, monsieur Michon, lors de la première partie des audiences le 18 mars dernier.

530 De plus, bien que les activités de dragage ne nécessitent pas de mesures compensatoires en vertu de la *Loi sur les pêches*, une dégradation du milieu marin sera probablement causée, d'une manière ou d'une autre.

535 En contrepartie de ces impacts, nous sommes d'avis que la Compagnie minière IOC aurait avantage à effectuer une compensation symbolique pour la dégradation potentielle du milieu marin causée par ses activités de dragage. Cette compensation symbolique entre autres pourrait prendre la forme d'un soutien financier pour des projets locaux qui visent la protection et la réhabilitation des milieux marins ou des ressources halieutiques.

540 Donc, autant en milieu terrestre que marin, les organisations signataires réitèrent à la commission le besoin d'un suivi rigoureux des impacts découlant des activités de dragage. Ainsi, un suivi des MES, donc matières en suspension, au site de dépôt en eaux libres ainsi qu'une caractérisation des boulettes de fer dans ce même milieu s'avèrent essentielles pour assurer une juste appréciation des impacts de ce projet sur l'environnement. Le suivi de la gestion des sédiments en milieu terrestre doit également faire l'objet d'une meilleure communication de la part d'IOC et du ministère afin d'en évaluer les impacts réels.

545

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

550 De plus, il est pour nous essentiel de fixer des conditions précises en matière d'accès à l'information, notamment dans le cadre des activités pré et postdragage, afin d'assurer bien évidemment une meilleure protection de l'environnement.

555 Pour nous, l'accès à l'information est un préalable essentiel au développement durable, parce qu'il est étroitement lié au principe d'accès au savoir que prescrit la *Loi sur le Développement durable*.

560 Dans le dossier actuel, les activités de dragage prévues par la Compagnie minière IOC sont traitées par l'obtention d'un CA spécifique. Les informations qui ont été obtenues dans le cadre du processus d'audience publique qu'on vit présentement sont appelées à évoluer au cours des prochaines années, particulièrement en raison des effets cumulatifs sur les milieux récepteurs et l'aspect dynamique de ces derniers, particulièrement quand on parle de la baie des Sept Îles.

565 Aussi, nous sommes d'avis que les informations sur le calendrier de dragage prévu, les modalités des opérations demandées au certificat d'autorisation, les méthodes de suivi proposées ou imposées par le ministère et les résultats de suivi de chaque activité de dragage devraient être rendus publics.

570 On accueille positivement la volonté du promoteur exprimée lors de la première partie des audiences de faire état de la performance de ses activités de dragage dans son rapport de développement durable annuel. Mais malheureusement, on croit toutefois que c'est insuffisant. Dans ce sens-là, on croit que le promoteur peut, selon nous, mettre des mesures d'information supplémentaires en place lors de chaque dragage effectué, qu'il s'agisse de la parution d'avis de dragage dans le journal local, de l'envoi d'une correspondance aux parties intéressées, aux groupes environnementaux, à la population, particulièrement celle limitrophe à ses installations. Il peut faire des séances d'informations conjointes avec le ministère pour exposer les modalités des CA ou, tout simplement, inscrire ses activités au registre interne du Plan Saint-Laurent sur les dragages, dont monsieur Michon a fait état.

580 Pour nos organisations, l'accès à l'information ne devrait pas reposer sur l'unique volonté du promoteur, mais faire partie intégrante de l'autorisation du Programme décennal de dragage. C'est pourquoi nous recommandons à la commission et au ministère de fixer des conditions précises en matière d'accès à l'information concernant les activités pré et postdragage de la Compagnie minière IOC.

585 Il y a aussi l'évaluation des impacts cumulatifs qui est une préoccupation émergente, particulièrement quand on parle de développement minier. C'est pour cette raison que la dernière recommandation qu'on vous adresse s'adresse à toutes les parties prenantes qui sont concernées par la gestion et l'utilisation de la baie de Sept-Îles, et c'est celle de doter la communauté d'une gestion intégrée de la baie.

590 Comme vous avez pu le constater lors de la première partie des audiences, Monsieur le président, il n'y a pas de connaissance ni de gestion intégrée de la baie de Sept-Îles qui est disponible. Il y a, en effet, plusieurs entités gouvernementales – et là je vous cite – et acteurs qui sont impliqués, mais il n'y a pas d'entités propres qui chapeautent les autres ou qui en assument le leadership.

595

L'observatoire de veille environnementale de la baie des Sept-Îles qui a été lancé en 2013 par plusieurs partenaires prend pour nous ici tout son sens et on est convaincu qu'il doit se poursuivre.

600 L'établissement d'une concertation qui vise la gestion globale et intégrée de la baie des Sept-Îles doit aussi se mettre en branle rapidement, afin que tous les acteurs concernés par les pressions engendrées sur cet écosystème puissent collaborer activement à son amélioration et à sa protection. Ce type de gestion intégrée est aussi privilégié par le Plan Saint-Laurent qui est mis en oeuvre conjointement, et par le gouvernement fédéral et provincial. Pour nous, l'établissement
605 d'un comité de gestion intégrée est maintenant devenu un incontournable.

Ceci s'inscrit dans un des principes les plus exigeants de la *Loi sur le développement durable*, qui est celui de la participation et de l'engagement où les citoyens, les groupes environnementaux et toutes les autres parties prenantes, qu'elles soient économiques,
610 municipales, récréatives sont nécessaires pour définir une vision intégrée et concertée du développement de la baie des Sept-Îles.

C'est pourquoi, nous recommandons que les acteurs de la communauté – les municipalités, les entreprises, les gouvernements – se dotent d'un comité de gestion intégrée de la baie et poursuivent ensemble l'acquisition de connaissances environnementales de cet écosystème qui est névralgique pour notre territoire.
615

Mme SARAH-ÉMILIE HÉBERT-MARCOUX :

620 Donc, pour terminer le CRECN, la CPESI et le Comité ZIP Côte-Nord du Golf constatent que les activités de dragage sont essentielles au bon fonctionnement des opérations de la Compagnie minière IOC. Donc, nous sommes favorables à la 5e reconduction du programme décennal de dragage.

625 Toutefois, tel qu'exposé, certaines pistes d'améliorations seraient, selon nous, applicables. Nous recommandons donc à la commission et au MDDELCC de les intégrer au décret à octroyer à l'entreprise.

630 Donc, quant à la troisième et dernière recommandation de doter la communauté d'un comité de gestion intégrée de la baie des Sept-Îles et de poursuivre ensemble l'acquisition des connaissances environnementales de l'écosystème, donc comme on l'a dit, tant au niveau économique, social, qu'écologique, nous faisons appel à la municipalité et aux ministères concernés pour agir avec diligence et leadership dans ce dossier.

635

Les organisations signataires demeurent ouvertes à collaborer, bien sûr, avec la Compagnie minière IOC et les partenaires du milieu afin de mettre en oeuvre les pistes de bonification suggérées et, de façon plus générale, pour l'amélioration continue de la gestion environnementale dans la baie de Sept-Îles.

640

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, Mesdames, pour la présentation de votre mémoire. Il y aurait quelques points que j'aimerais aborder avec vous deux.

645

Tout d'abord, c'est sûr que je vais faire allusion, je l'ai mentionné tout à l'heure, aux aspects de suivi. Comme je le disais, ça fait longtemps qu'on le dit que les suivis devraient être accessibles facilement par les citoyens. On sait que traditionnellement, jusqu'à maintenant, les décrets ne l'ont pas fait, ne l'exige pas. C'est sûr que le promoteur peut, de façon volontaire, lui, rendre publics ces suivis. Alors, c'est certain qu'on invite toujours les promoteurs à le faire, et à ne pas considérer qu'une fois que l'étape du BAPE est finie, que le dossier n'est plus public.

650

Mais à ce stade-ci, nonobstant – j'ai fait allusion au livre vert, le ministre a déclaré ses intentions il y a quelques semaines de publier un livre vert, ce printemps, qui irait en Commission parlementaire. À l'intérieur de ça, il mentionnait qu'il y aurait des prescriptions concernant l'accès à l'information, de le déclarer. Donc, on va voir ce qu'il y aura dans le livre vert. L'accès au suivi, espérons que ça va être consacré.

655

J'aime aussi votre allusion aux statistiques sur les demandes d'accès à l'information. Dans mon autre vie de consultant, j'en ai effectivement fait plusieurs dizaines, à tel point qu'il y avait trois Directions régionales du ministère, quand ils entendaient mon nom, ils savaient pourquoi j'appelais. Effectivement, c'est beaucoup dans le cadre des travaux. Parce que de toute façon, il y a des frais d'accès, c'est tant de la photocopie, mais je le faisais en tant que consultant, puis on voulait vérifier – dans le cas qui m'occupe, moi, c'était de vérifier si justement la propriété voisine de celle que j'investiguais pouvait avoir contaminé la propriété que j'investiguais, entre autres. Donc, on voulait le savoir lorsqu'il y avait des dossiers.

660

665

Mais effectivement, c'est un exercice qui est un peu pénible et qui coûte de l'argent aussi. Soyez assurés de notre empathie dans les commissions d'enquête pour l'accès à l'information.

670

Par contre, comme information on sait que du côté de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, il y a le fameux document préparé par l'INREST. On nous avait mentionné, au mois de mars, qu'il était en correction finale. Est-ce que vous avez des nouvelles sur l'évolution de ce document-là?

675

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

680 Bien, moi, je peux vous dire que ce que la personne-ressource de la Ville de Sept-Îles vous
avait répondu à cette époque-là, les délais vont être respectés. En tout cas, moi, je dois présenter
le rapport final le 20 avril prochain. Donc, dans la semaine du 27 avril, il devrait être rendu public à
la population et le nombre de copies demandé par la commission sera transmis par version
électronique.

LE PRÉSIDENT :

685 C'est certain que c'est un document... on va tous le lire quand on va le recevoir.

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

690 Oui.

LE PRÉSIDENT :

695 Je suis allé fouiller sur Internet, d'ailleurs, dans les dernières semaines pour en apprendre
un peu plus, un, sur l'INREST : c'est quoi son mandat, comment ça a été formé. Dans ma
compréhension, actuellement, le financement de l'Institut, c'est conjoint, la Ville de Sept-Îles avec
le Port de Sept-Îles?

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

700 Bien, je ne peux pas vous parler du financement de l'Institut, mais ce que je peux vous dire
c'est que l'observatoire est financé conjointement.

LE PRÉSIDENT :

705 C'est l'observatoire plutôt, excusez-moi.

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

710 Effectivement. L'observatoire de veille environnementale qui, on espère, sera en continu
dans les années subséquentes est financé présentement par le port et la Ville de Sept-Îles via ses
corporations municipales, la mienne, son cerveau gauche, environnemental, et il y a un montant
de son cerveau droit, économique, qui a été investi.

715

LE PRÉSIDENT :

720 O.K. Ça, c'est pour l'observatoire. Pour l'Institut lui-même, ça veut dire que lui aussi, s'il veut devenir pérenne, c'est-à-dire se maintenir pendant des années, il va devoir réussir à aller chercher des mandats d'études et d'analyses. Donc, ça veut dire que c'est crucial pour lui aussi.

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

725 Je ne peux pas répondre pour eux, mais je sais qu'ils ont déjà déposé des projets, entre autres au gouvernement fédéral pour ce type d'observatoire là, mais je ne peux pas répondre pour eux.

LE PRÉSIDENT :

730 Je comprends, mais j'essaie de lier un petit peu les deux, étant donné qu'ils vont publier, donc avec votre collaboration, un document qu'on va lire.

735 Puis pour revenir à l'observatoire, dernièrement il y a un document qui a été rendu public sur le Plan Nord, est-ce que vous l'avez lu?

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

740 Ça dépend lequel vous parlez, parce qu'il y en a eu plusieurs.

LE PRÉSIDENT :

745 Bien, il y a un document d'à peu près 120 pages qui a été déposé, rendu public par le ministère, monsieur Arcand, entre autres, avec d'autres ministres, mais disons que le porteur de ballon c'était lui, dans lequel, dans ce document-là, c'est sûr que, bon, il parle de l'ensemble du Plan Nord, mais je vous invite à... si vous allez sur le site internet du gouvernement, même si vous allez sur le site du ministère des Ressources naturelles, vous allez avoir...

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

750 Oui, l'ensemble, oui.

LE PRÉSIDENT :

755 ... un onglet « Plan Nord » et vous pouvez avoir...

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

Oui, vous pouvez le downloader.

760 **LE PRÉSIDENT :**

C'est le document le plus long, qui ne sont pas les synthèses et je vous invite quand même à regarder le chapitre 5, entre autres, les chapitres 5 et 6 peuvent... en tout cas, ils ont attiré mon attention à date, là. J'essaie de les regarder en fonction de connaissances sur la baie de Sept-Îles.

765

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

Mais dans cette partie-là, il y a effectivement, de mémoire, si on parle du même document, où est-ce qu'il y a des sommes qui sont dédiées à l'acquisition de connaissances, particulièrement pour le Saint-Laurent, mais dans ma compréhension, c'est pour les ondes qui ont déjà des TCR d'imposés par le ministre, ce qui n'est pas notre cas. De là, notre demande d'avoir un comité de gestion intégrée de la baie, parce que la TCR est prévue en 2017-2018 pour notre territoire.

770

775

LE PRÉSIDENT :

O.K. Là, ça pourrait être une bonne question de timing. Parce que là, je continue à regarder ça, parce que j'allais voir même du côté des mandats du comité ZIP. Bon, les comités de bassin versant Duplessis, puis le comité ZIP, bon, c'est sûr qu'ils couvrent des grands territoires. Donc, c'est immense, comme territoire couvert par ces organismes-là, mais le Conseil régional, bien, c'est la même chose.

780

785

Mais si on veut essayer de cibler la baie de Sept-Îles, c'est de voir quelle synthèse, nous, dans notre rapport, on peut réussir à faire pour essayer de mettre ça aussi en exergue avec le Plan Nord. S'il est pour avoir un accroissement des activités de transbordement à Sept-Îles, parce qu'il y aurait des nouvelles mines qui ouvriraient, bien, ça veut dire que ça devient de plus en plus important de bien comprendre qu'est-ce qui se passe dans la baie de Sept-Îles. Est-ce qu'il y a des seuils que la baie de Sept-Îles ne peut pas... au-delà desquels la baie se dégraderait de façon significative? Est-ce qu'il y a déjà des signes de dégradation sur certains aspects? Je pense que c'est une question... Effectivement, je suis en train de me convaincre que l'idée est importante.

790

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

Vous allez pouvoir le voir dans le rapport.

795

LE PRÉSIDENT :

Effectivement. Alors, c'est pour ça que je suis très intéressé à voir le rapport. Là, je vous ai posé la question sur l'INREST.

800

Vous m'avez cité, effectivement, mais qui pourrait prendre le leadership pour la baie de Sept-Îles? Ça prend toujours quelqu'un qui va commencer, qui est capable ou qui a les moyens.

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

805

Oui.

LE PRÉSIDENT :

810

Des fois, on dit que c'est une question de volonté, mais c'est une question aussi de moyens, qui serait le meilleur leader pour partir un comité intégré?

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

815

Bien, je vais vous donner l'avis de la Corporation. Pour nous, ça serait la municipalité, parce qu'elle est responsable de l'aménagement de son territoire, de prendre le leadership, de créer ce comité de gestion là, pas nécessairement d'en assumer l'ensemble des frais.

LE PRÉSIDENT :

820

On comprend ça.

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

825

Je vais vous donner un exemple. Nous, à la Corporation de protection de l'environnement, on coordonne une Table de concertation sur la qualité de l'air. Parce qu'au début des années 2008-2009, il y a eu une problématique là-dessus. Donc, avec le soutien de la Ville de Sept-Îles, on gère un comité de gestion intégrée de la qualité de l'air, en fait, sauf qu'on l'a appelé Table de concertation sur la qualité de l'air, où l'ensemble des parties prenantes, les grandes industries, la Ville, la santé publique, le CSSS, bien le CISSS, maintenant, les groupes environnementaux, les groupes de citoyens siègent; et un des facteurs de succès, ça a été que c'est la Ville de Sept-Îles qui a pris le leadership et qui a invité toutes ces personnes-là à s'asseoir alentour de la table. Donc, pour nous, on pense qu'un modèle semblable à l'instauration de la Table de concertation sur la qualité de l'air pourrait être un modèle intéressant pour la baie de Sept-Îles.

835

Donc, le leadership pour le constituer pourrait être la Ville de Sept-Îles puis les frais, dans le cas de la Table de concertation, sont partagés par ceux qui ont la capacité de payer. Donc, la grande entreprise et la Ville de Sept-Îles.

840 **LE PRÉSIDENT :**

L'élément déclencheur c'était quoi? C'était un problème de matière...

845 **Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

L'élément déclencheur de la Table de concertation sur la qualité de l'air, ça a été deux éléments : l'annonce du Plan Nord et les préoccupations citoyennes. Donc, pour nous, à la Corporation, c'était deux événements quand même assez majeurs qui pouvaient susciter un intérêt particulier pour la Ville de Sept-Îles, de surveiller la qualité de l'air, particulièrement à cause des effets cumulatifs. Parce que comme, selon le gouvernement, on va devenir le carrefour du Plan Nord, donc qui dit carrefour du Plan Nord dit augmentation de transport, d'activités industrielles. Donc autant la qualité de l'air que la qualité de la baie, pour nous, sont des orientations prioritaires.

855 **LE PRÉSIDENT :**

Dans la qualité de l'air, les éléments les plus sensibles c'était quoi, c'est les matières particulières? Est-ce que c'est les oxydes d'azote? C'était quoi qui était la préoccupation principale?

860 **Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

À l'époque il y avait le manganèse, le benzène, les HAP, les particules fines, particules totales... de mémoire, là, tout ça. Mais dans, parce que là on est en train de terminer, en fait, l'étude, parce qu'on a donné à l'INREST un mandat de faire une étude, il y a huit contaminants, mais par coeur, je ne pourrais pas vous les dire.

870 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a plusieurs préoccupations sur plusieurs éléments?

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

Effectivement, oui.

875

LE PRÉSIDENT :

O.K., c'est ça. Ce n'était pas un élément ponctuel tout d'un coup qui est arrivé et qui a fait prendre conscience aux gens : ah, il faut qu'on investigue.

880

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

Non, mais c'est surtout aussi qu'il y avait un groupe citoyens que se préoccupait de la qualité de l'air et aussi de l'impact que ça peut avoir sur les personnes vulnérables, donc qui demandait un indice de qualité de l'air. Donc, nous, on a appuyé, puis avec la venue du Plan Nord on en a fait une priorité, parce qu'on croit qu'effectivement, avec les effets cumulatifs, il y a une notion de prévention et de précaution à avoir pour respecter les principes de développement durable.

885

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie pour votre présentation.

890

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

Merci.

895

M. ANDRÉ MICHEL

900

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vais maintenant inviter le Conseil de bande Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam, monsieur André Michel, c'est exact?

905

M. ANDRÉ MICHEL :

Oui.

910

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

915

M. ANDRÉ MICHEL :

Bonsoir, Monsieur le président. J'ai résumé mon mémoire en deux pages, que je vais vous lire.

920

Malheureusement, les élus ne sont pas présents, mais j'ai été mandaté pour venir présenter le mémoire par mon Conseil de bande puis mes supérieurs immédiats.

925

Les Innus de Uashat mak Mani-utenam affirment des droits ancestraux, dont le titre indien, et des droits issus de traités dans et sur tout leur territoire traditionnel appelé Nitassinan, notre terre, y compris à l'égard des ressources naturelles s'y trouvant. Nous n'avons jamais cédé ou autrement perdu ces droits.

930

Le programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires à Sept-Îles de la Compagnie minière IOC, le projet, se situe entièrement dans notre Nitassinan.

935

Pour expliquer un peu le Nitassinan, c'est vraiment, pour la communauté de Uashat mak Mani-utenam, c'est deux secteurs, deux communautés : Uashat qui signifie Uashau ou la baie de Sept-Îles, puis Mani-utenam qui est plus à l'est, 15 kilomètres à l'est, la communauté a utilisé deux rivières pour entrer au coeur du territoire traditionnel, la rivière Sainte-Marguerite et la rivière Moisie.

940

De la rivière Moisie, on pouvait aller au lac Ashuanipi, se rendre jusqu'à Minaik, dans la région de Schefferville, où une partie de notre bande d'origine a fondé le comité de Matimekush-Lac John.

945

Au niveau de la rivière Sainte-Marguerite, on utilisait ici, pour se rendre à la rivière Sainte-Marguerite, maintenant il y avait un portage qui s'appelait Uemashtan, le Grand-Portage, mais avant de se rendre sur la rivière Sainte-Marguerite, on traversait la région de la baie puis il y avait un portage qui s'appelle le portage Sainte-Marguerite, qu'on utilisait.

950

C'est juste pour affirmer que vraiment, la région de la baie c'est au coeur de notre territoire traditionnel.

955

Je continue. Dans la région de la baie des Sept Îles, détenue et utilisée traditionnellement et à l'heure actuelle par l'ensemble des Innus de Uashat mak Mani-utenam. Nous avons toujours désigné ce territoire communautaire par le nom de Uashat en langue innue, ce qui signifie baie. Les îles de la baie de Sept-Îles portent également des noms innus. Ces territoires communautaires revêtent une très grande importance pour les Innus de Uashat mak Mani-utenam.

Nous n'avons jamais été le moins consultés ni accommodés quant aux installations portuaires d'IOC, et nous n'avons jamais donné notre consentement à de telles infrastructures.

960 En fait, les Innus de Uashat mak Mani-utenam ont déposé une procédure à la Cour supérieure du Québec pour mettre fin à la violation de nos droits par IOC et afin de protéger et faire reconnaître nos droits dans notre Nitassinan, y compris à l'intérieur de la région de la baie de Sept-Îles.

965 Nous avons été stupéfaits de noter que l'étude d'impact du projet fait abstraction totale des Innus. L'étude ne fait tout simplement aucune mention des Innus, de nos droits et/ou de notre occupation historique et actuelle de la région de la baie de Sept-Îles. Forcément, donc, l'étude d'impact ne traite aucunement des impacts du projet sur la pratique des activités traditionnelles des Innus de Uashat mak Mani-utenam.

970 Face à un tel interlocuteur qui ne cesse de nous ignorer, vous comprendrez donc pourquoi des chefs innus se rendent à Londres cette semaine afin de participer à l'assemblée des actionnaires de Rio Tinto, le propriétaire d'IOC. Les chefs vont tenter de porter à l'attention des hauts dirigeants et de l'actionnariat de Rio Tinto, les torts causés au peuple innu par cette filiale de Rio Tinto.

975 Dans l'étude d'impact IOC admet que le projet aura des impacts sur le milieu humain, sécurité nautique, pêche commerciale et récréotourisme. Par contre, des mesures d'atténuation prévues pour limiter de tels impacts se limitent à des mesures de communication et de coordination. De telles mesures ne suffiront pas à éviter, atténuer et compenser pour les impacts sur les activités traditionnelles des Innus.

980 ITUM a de nombreuses préoccupations quant aux impacts du projet sur ses activités traditionnelles, lesquelles sont passées sous silence dans l'étude d'impact du projet.

985 Quand on a posé la question à IOC : pourquoi, c'est quoi l'effort véritable qu'ils avaient fait pour obtenir de l'information sur les activités traditionnelles, apparemment qu'ils auraient juste écrit une lettre puis envoyé une lettre, peut-être, à l'AMIK pensant que l'AMIK était l'interlocuteur principal pour les Innus de Uashat mak Mani-Utenam, mais c'est vraiment le Conseil de bande Innu Takuaiakan qui est l'interlocuteur principal.

990 L'étude d'impact fait abstraction totale des Innus ainsi que des impacts du projet sur nos droits constitutionnels et nos activités traditionnelles. En plus, le travail fait par IOC et la documentation déposée par IOC auprès du BAPE depuis le début du processus du BAPE ne corrigent nullement ces lacunes.

995

L'étude d'impact néglige également d'étudier et d'analyser de manière sérieuse les impacts cumulatifs du projet, particulièrement ceux liés aux activités portuaires d'IOC, lesquelles font en sorte que ce projet est même nécessaire à l'industrialisation de la région de la baie de Sept-Îles.

1000 ITUM a d'ailleurs de nombreuses préoccupations quant à l'impact de la pollution causée par les activités portuaires d'IOC ayant donné naissance à ce projet. ITUM se pose beaucoup de questions quant à l'impact sur les écosystèmes de la baie et des environs, et donc sur les activités traditionnelles qui dépendent de la santé de ces écosystèmes.

1005 Juste pour mentionner, l'activité principale qu'on fait, on a beaucoup d'activités au niveau de la pêche commerciale dans la région de la baie, mais à chaque printemps, presque à chaque printemps, sauf l'année passée, à cause du déversement, on pratique – moi-même, quand j'étais jeune, je parlais avec mon père en embarcation, en fréteur, on allait directement sur la rivière Hall où on faisait de la chasse à la bernache.

1010 Puis je me rappelle quand j'étais jeune, aussi, mon père, il y avait des jeunes qui venaient voir mon père pour pratiquer la chasse, puis ça s'est tout le temps transmis juste parce qu'on a tout le temps habité la région de Uashat, même avant, avant même le début de l'industrialisation de la région de Sept-Îles, Uashat était occupé par les Innus. C'est ça qu'on trouve déplorable vraiment qu'on ne fait aucune mention des Innus.

1015 Puis, comment je dirais ça, on a signé des ERA au niveau de... comme chez ArcelorMittal où, moi, je siège dans des comités d'environnement, où est-ce que je peux parler avec la compagnie, discuter de nos préoccupations. Puis là, on travaille, on collabore ensemble vraiment de nation à nation.

1020 La même chose est faite, on a un autre comité aussi avec l'entreprise Tata Steel où on a un comité environnement aussi, où on avait des préoccupations par rapport à un site, une montagne qu'on voulait protéger. Là, ils voulaient faire un gisement, exploiter un gisement en bas de la montagne, puis là, ils ont accepté de déplacer tous les aires de mort terrain du côté opposé à la montagne.

1025 C'est juste pour expliquer qu'on est capable de travailler avec ces compagnies-là, mais il faut quand même qu'eux autres démontrent de la bonne volonté.

1030 ITUM a d'ailleurs de nombreuses préoccupations quant à l'impact de la pollution causée par les activités d'IOC, et donc sur nos activités traditionnelles qui dépendent de la santé de ces écosystèmes, par la contamination causée par les activités portuaires d'IOC sous forme de contamination d'hydrocarbures, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques et des boulettes d'IOC.

1035

ITUM se demande quand est-ce qu'IOC fera finalement une étude de ces impacts liés à ses activités portuaires, encore une fois rendues possibles par le dragage.

1040 La réalisation du projet aura d'importantes conséquences sur le mode de vie des Innus de Uashat mak Mani-utenam, et ce, au niveau culturel, spirituel, social, communautaire et économique. ITUM demande que le rapport du BAPE fasse état du manquement d'IOC de prendre en considération de telles conséquences, le tout en vue d'assurer que ces conséquences ne soient pas balayées sous le tapis, comme c'est le cas dans l'étude d'impact d'IOC ainsi que le reste de la documentation déposée par IOC auprès du BAPE.

1045

LE PRÉSIDENT :

1050 Alors, je vous remercie pour votre présentation. Justement, j'avais marqué en jaune dans votre mémoire ce fameux dernier paragraphe-là. Bon, vous mentionnez les activités traditionnelles des Innus, la baie de Sept-Îles, donc l'importance que la baie a pour vous. Dans le rapport, quels points on pourrait faire ressortir, d'après vous, en lien avec les activités des Innus dans le secteur de la baie de Sept-Îles?

1055

M. ANDRÉ MICHEL :

1060 Il y a beaucoup, comme des activités de pêche commerciale, mais toutes les activités comme de pêche aux homards, aux crabes, on a aussi des permis qu'on émet aux individus directement qui peuvent pratiquer des activités de pêche aux crabes, aux homards dans ce coin-là. Mais aussi, le fait que nous autres, à Uashat, on a une frayère à Caplan, tu sais, c'est toute la région de la baie de Sept-Îles qu'il faudrait protéger.

1065 Mais l'autre chose, l'autre considération aussi c'est qu'on parle d'IOC, mais moi, comme je disais, au niveau de... il y a des mines d'IOC qui ont ouvert à Schefferville, c'est quand Tata Steel a voulu réouvrir les mines, il y avait pas mal de sols contaminés que la compagnie même actuellement est obligée de mettre en retrait. Tu sais, ça démontre un peu la culture de la compagnie, là. Puis au niveau de la consultation des autochtones, on a essayé plusieurs fois de négocier, mais on n'arrive pas à s'entendre. Mais on a des préoccupations au niveau de l'environnement, mais beaucoup plus au niveau de nos droits puis beaucoup plus au niveau de la continuité de nos activités, de la pratique de nos activités traditionnelles. C'est ça.

1070

1075 C'est ça la différence entre les groupes d'environnementalistes dans le coin, mais nous autres, c'est vraiment l'identité de la culture, les activités, poursuite de la chasse à la bernache puis même au niveau de la pêche aux homards, crabes, ainsi qu'à la pêche aux saumons sur la rivière Moisie.

LE PRÉSIDENT :

1080 O.K. Je vous remercie. Ça fait quelques fois que j'ai l'occasion, aussi dans mon ex-vie de consultant, j'ai déjà fait des mandats pour des communautés innues, pas pour Uashat, mais à Natashquan, entre autres. Ça fait que j'ai pu avoir l'occasion d'aller sur les communautés à quelques reprises, que ce soit avec des Cris ou des Attikameks aussi.

1085 Mais du côté de la participation, tout à l'heure il y a des gens qui mentionnaient, bon, on voit qu'il y a un observatoire de veille environnementale qui s'est fait pour la baie de Sept-Îles, les gens parlent de la création d'une Table, à ce moment-là, est-ce que vous, vous considérez un intérêt, d'après vous, que les Innus s'associent au sein aussi de cette Table-là qui pourrait à ce moment-là regarder pour maintenir la qualité de la baie de Sept-Îles, une Table de concertation régionale pour la baie de Sept-Îles?

1090 **M. ANDRÉ MICHEL :**

1095 Comme je disais tantôt, le premier choix que nous autres, les Innus, on aurait, ça serait la même fonctionnalité qu'avec nos ERA avec d'autres compagnies qui ont des... qui développent le territoire. C'est vraiment d'avoir un comité environnemental où est-ce qu'on serait paritaire.

LE PRÉSIDENT :

Avec IOC.

1100 **M. ANDRÉ MICHEL :**

ITUM, des représentants d'ITUM, puis la compagnie. C'est vraiment ça. Sinon, si on siège dans des organismes, on perd un peu de notre pouvoir, vraiment.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

1110 O.K. Je comprends la particularité au sujet des revendications pour les autochtones de traiter de nation à nation, de traiter avec les gens qui sont en autorité, ça, je saisis bien cette nuance-là à faire, mais nonobstant cela, s'il se créait une Table de concertation, est-ce que les Innus, d'après vous, seraient intéressés, bien entendu, en disant : bien, on doit être une partie prenante et siéger pour cet aspect-là?

1115

M. ANDRÉ MICHEL :

1120 Oui. Au niveau de la qualité de l'air, on a été invité, puis moi j'ai dit aux groupes
environnementaux qui allaient me lancer l'invitation, puis moi j'allais y participer. Mais il y a
tellement de groupes puis nous autres, nos ressources humaines sont pas mal limitées. Mais on
serait d'accord pour participer. Sauf que des fois, le danger dans ça, que je vois, c'est que les
autres groupes environnementaux pourraient – je ne voudrais pas être péjoratif, mais nous utiliser
comme : « Les Innus, on a consulté les Innus. » C'est ça le danger que moi, je... que nos
procureurs tout le temps nous conseillent de se tenir un peu à l'écart dans ces dossiers-là.

1125

LE PRÉSIDENT :

1130 Et je comprends bien la nuance aussi, lorsqu'on a des Innus, ou que ça soit des Attikameks
qui pratiquent des activités, bien, les gens ne veulent pas étaler non plus leur savoir ou leurs
droits sur la place publique. Ça, je comprends très bien ça. C'est logique aussi. Puis quand il y a
des négociations qui se font aussi, les gens ont des positions de négociation. Ça, soyez assuré, je
comprends bien aussi cette nuance-là, et on va regarder le dossier...

M. ANDRÉ MICHEL :

1135

1140 Mais aussi, il y a aussi le fait que de plus en plus, comme moi j'ai étudié en biologie, de plus
en plus les gens de la communauté, ça fait peut-être cinq ans qu'on s'implique de plus en plus au
niveau même du BAPE, des audiences publiques, je pense que c'est bon pour la communauté.
Avant ça, on était plus à l'écart, mais là, les compagnies se demandent pourquoi on s'intéresse à
l'environnement, mais comme je disais, l'intérêt premier c'est vraiment la poursuite puis, de
génération en génération, la pratique des activités traditionnelles au niveau de nos droits.

1145 Tu sais, on est de plus en plus, tu sais, on dérange. Tu sais, quand je parlais de la baie de
Sept-Îles, on voit maintenant des immenses embarcations. Nous autres, on est à côté avec des
petits fréteurs, c'est des Chinamax. On veut continuer, mais on est tout le temps comme tassés.
Mais l'intérêt premier, c'est vraiment, on veut transmettre à nos enfants de continuer à... c'est un
beau territoire, tu sais, de la chasse à la bernache.

LE PRÉSIDENT :

1150

Très bien. Alors, je vous remercie pour votre présentation.

M. ANDRÉ MICHEL :

1155

Merci beaucoup.

Mme LOUISE GAGNON

LE PRÉSIDENT :

1160 Nous allons maintenant inviter le Regroupement pour la sauvegarde de la grande baie de Sept-Îles, madame Louise Gagnon. Bonsoir, Madame.

Mme LOUISE GAGNON :

1165 Bonsoir. Je ne lirai pas mon mémoire au complet. Je vais aller vers la fin puis commenter un petit peu. D'abord, le Regroupement, c'est un groupe de citoyens qui s'est formé suite à l'annonce de Mine Arnaud. Puis on le voit, la baie de Sept-Îles c'est commun à peu près à tous les enjeux qu'il y aura, toutes les compagnies qu'il y aura, donc ça finit toujours que ça descend vers la baie.

1170 C'est comme ça qu'on s'est impliqué au niveau de la baie de Sept-Îles. Ça fait quatre ans et demi, on a fait des demandes d'accès à l'information à la Ville, aux compagnies, aux différentes compagnies pour finir par avoir une idée de la baie de Sept-Îles puis de son état de dégradation.

1175 D'abord, la présence de fer au quai numéro 2. J'ai annexé à mon mémoire un paquet de données qu'on avait, qu'on a obtenues par différentes demandes d'accès à l'information. Vous allez voir, dans ça, c'est simplement les données qui dépassent la concentration seuil avec effets qui sont résumés dedans. Vous allez voir que pour le fer en particulier, il y en a jusqu'à 200 000, il y en a pour les fous et les fins de tout le secteur de la baie de Sept-Îles, c'est quand même assez important comme contamination.

1180 Ce qu'on peut voir c'est, peut-être que les méthodes d'échantillonnage ont été différentes, je n'ai aucune idée, mais ça donne, dans le secteur de Pointe-Noire puis dans le secteur du quai d'IOC, des concentrations en fer relativement élevées, et je dirais même inquiétantes, parfois.

1185 Ce qui nous inquiète c'est la forme chimique du fer, parce qu'on a constaté qu'avec le temps, les boulettes de fer, entre autres, mais c'est vrai du concentré aussi, ils se retrouvent enfouis sous des nouveaux sédiments. Donc, les conditions aérobies anaérobies ne sont pas les mêmes. Puis on est toujours, on n'en sait toujours pas beaucoup plus concernant cet aspect-là de la toxicité du fer.

1190 Après ça, bien, pour les effets cumulatifs, c'est sûr qu'il y a la part de Mine Arnaud pour lequel c'est une mine d'apatite, mais il y a deux fois plus de fer que d'apatite. Donc, il va y avoir du fer qui va être rejeté, des matières en suspension. Il y a d'autres projets aussi, New Millenium, il y a le ferroduc qui va arriver. Ça nous inquiète aussi beaucoup, parce qu'un ferroduc, ça rejette

aussi des matières en suspension, même s'il y a des bassins de sédimentation, tout ça, avec les quantités, ça devient inquiétant pour le fer.

1200 On voit aussi qu'au niveau des certificats d'autorisation, il n'y a pas beaucoup de... l'aspect réglementaire est relativement faible, en disant : bon, il n'y a pas d'usine ou il y a des vieilles usines ou c'est des quais fédéraux, et finalement, il y a du transbordement de bateau à bateau, il n'y a personne qui surveille ça, transbordement à quai, il n'y a pas de certificat d'autorisation. À peu près n'importe quoi peut être fait.

1205 Puis même le commentaire d'Environnement Canada qui disait : bon, devant les quais, ce n'est pas trop grave, c'est toujours des zones qui sont un peu perturbées. Mais ce qui est fédéral un jour, ça devient provincial. Avec les hélices de bateau, les courants, les marées, quand on contamine quelque part, bien, ça finit que ça se mélange à l'ensemble de la baie de Sept-Îles, tout au moins dans les secteurs qui sont le secteur des quais d'IOC; il y a beaucoup de quais, beaucoup de chargements, de transbordements, ça fait que tout ce secteur-là nous semble particulièrement problématique.

1210 L'autre secteur, Pointe-Noire, on n'a moins d'information. Mais le fait qu'il n'y a pas d'encadrement réglementaire, ça n'aide pas. Ça ne rassure pas.

1215 Pour IOC, bien, qu'il n'y ait pas d'effluents, ça fait un petit moment qu'on est au courant. On avait fait une demande d'accès à l'information au MDDELCC à l'époque, mais ça ne se peut pas, là. Ça fait qu'à un moment donné, il va falloir finir par dire, par trouver où ça va. Ça ne se peut pas que ça s'évapore au complet. Il y a de l'eau qui s'infiltré quelque part, puis est-ce qu'il y a du fer qui va avec? Est-ce qu'il y a d'autres hydrocarbures ou autres? Ça sera à voir. Mais on ne peut pas se contenter d'une réponse approximative comme ça.

1220 Donc, le secteur près des installations portuaires d'IOC, surtout le quai numéro 1, le quai des pétroliers, on a vu le quai de Pointe aux Basques, le quai des croisières, ce secteur-là est assez hautement contaminé, beaucoup d'échantillons dépassent les critères. Donc ça, on ne peut pas laisser passer ça sans dire d'où ça vient, cette contamination-là. Il y a différentes sources : il y a les réservoirs, il y a la nappe phréatique éventuellement contaminée par des gens qui ne sont même plus là. Les hydrocarbures d'IOC, le transbordement – il y a un oléoduc qui va sur le quai des pétroliers.

1225 Bon, il y a eu des réparations là-dessus il y a deux ou trois ans, est-ce que c'est parce que ça coulait? Je n'ai aucune idée. Mais on se ramasse avec beaucoup de questions, puis il faudrait finir par trouver d'où vient la contamination.

1230

1235 Ensuite, la contamination au cuivre, au plomb et à l'argent, pas de réponse. Ce qu'on a vu de la réponse, disons, qu'ils ont comparée avec le secteur de la rivière Moisie, c'est que ça, c'est vraiment de la belle eau comparé à ce qu'on avait là. Donc, il y a une source de contamination, mais elle n'est pas identifiée.

1240 Ce qui nous inquiète, aussi, c'est quand c'est traité comme un terrain industriel – c'est vrai aussi du secteur de Pointe-Noire –, c'est quelque chose qui est fréquemment mentionné dans les études d'impact : ce n'est pas grave, c'est un terrain industriel, il est déjà perturbé, même si on en rajoute un peu, ce n'est pas grave.

1245 Bien, ça devient une dette pour les générations futures. Puis ça, ce n'est pas correct. C'est une injustice profonde. Parce que des fois les compagnies partent puis les terrains ne sont pas entièrement décontaminés. On ne peut pas continuer de même, dire : ah, ce n'est pas grave. Ça finit que ça s'infiltrer, ça finit que c'est transporté par le vent puis ça se ramasse un peu partout.

1250 Donc, je pense que c'est une mentalité qu'il faudrait qui change : c'est un secteur industriel, c'est perturbé; on en rajoute par-dessus, ce n'est pas grave. Il faudrait changer cette manière de voir.

1255 La Table de concertation, c'est sûr que moi, j'y crois. Je ne dirai pas que ça va être reposant, parce que vous n'êtes pas sans avoir remarqué qu'on a eu des différends avec le Port de Sept-Îles à plusieurs reprises, même on en a encore un qui n'est pas résolu encore. Ce n'est pas le joueur le plus facile à travailler. Ce n'est pas le joueur le plus ouvert non plus. Puis au niveau de l'accès aux documents, bien, avec la nouvelle *Loi sur l'évaluation environnementale*, bien, le Port de Sept-Îles peut faire à peu près ce qu'il veut sur les terres domaniales, sans consulter, sans informer, sans rien du tout. Il décide qu'il bâtit, bien, il bâtit. Ça fait que ça, c'est inquiétant. Quand on veut une baie où il y a un minimum de concertation, bien, il faut que l'information circule plus que ça, puis ne circule pas après. On sait deux ans après qu'ils ont bâti un quai, ce n'est pas très intéressant. C'est savoir avant.

1265 Prévention de la contamination. Moi, j'ai été étonnée d'apprendre dans un des documents que vous aviez mis en ligne, sur une étude publiée sur la Côte-Nord que : « Le risque élevé de cancer associé à la consommation de myes au sein des secteurs étudiés. » C'est quand même assez important, ce qui est mentionné là.

1270 Donc ça, c'est des filtres, les mollusques. Quand les mollusques commencent à ramasser des contaminants, bien ça veut dire que le reste de la baie, le reste des écosystèmes commencent à être perturbés. Donc, cet aspect-là, c'est un indice qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

1275 Ce qui est difficile aussi, c'est... au niveau de l'air, il y a des normes, il y a une loi, il y a la RAA, il y a ce qu'il faut. Tu appliques ou tu n'appliques pas la norme, mais il y a une norme, il y a une loi, il y a un règlement. Mais pour l'eau, il n'y a pas ça, il y a des critères; des critères, bien, c'est plus approximatif; c'est beaucoup plus approximatif. Ça fait que c'est difficile, c'est comme un objectif que les compagnies ont à atteindre. Ça fait que c'est difficile de dire à un moment donné : à partir de ce seuil-là, c'est assez, ça fera, il faut passer à d'autre chose.

1280 Ça fait que les sédiments, c'est des critères, mais l'eau aussi c'est des critères. Donc, ça devient plus difficile de viser une amélioration réelle avec le temps.

1285 Ensuite, je mentionne que je ne crois pas au nivèlement. Ce qu'IOC avait mentionné dans son étude d'impact, que monsieur Lauzière a décrit comme étant des petits dragages, moi, je ne peux pas penser que ce genre de travaux là vont se faire.

1290 Pour la gestion terrestre des sédiments, bien, il y a eu plusieurs discussions avec le Port de Sept-Îles sur, par exemple, où est-ce que les sédiments qui devaient être sortis des pieux ont été mis? Finalement, ils sont restés là. Les sédiments qui devaient être déposés à un endroit ont été déposés à un autre endroit. Il y a des trucs non identifiés qui circulent en ville, qu'on ne sait pas d'où ça vient.

1295 Donc, la gestion terrestre des sédiments, il faut qu'il y ait une traçabilité de ça. C'est bien beau de dire : on les sort, on les gère terrestre, mais après ça, il faut qu'il y ait un suivi là-dessus.

1300 La gestion aquatique des sédiments. Dans le document *L'évaluation du risque écotoxicologique du rejet en eau libre des sédiments en soutien à la gestion des projets de dragage en eau douce*, il mentionne que beaucoup de sédiments qui sont de classe 1, donc qui sont censés être des sédiments d'excellente qualité, de très bonne qualité, mais en fait, ils ont un effet assez important sur la faune aquatique, en particulier à cause du soufre.

1305 Ça fait que moi, je pense, au nom du Regroupement, qu'il faudrait que le soufre soit normé, qu'il y ait un critère établi pour le soufre.

1310 Aussi, il faut que les travaux de dragage, il y ait un suivi au site de rejet, mais aussi au quai. Au site de rejet, c'est parce qu'il y a plusieurs utilisateurs du site de rejet. Donc, c'est normal qu'à un moment donné, on se ramasse avec des sédiments plus fins, plus grossiers, puis là, bien, on demande à IOC de ne pas suivre, mais on va demander par exemple au Port de Sept-Îles de faire un suivi, mais là, ça vient que ça n'a pas de bon sens. Les sédiments, encore une fois, ils se promènent d'un quai à l'autre.

1315 Donc, moi, je suis favorable à ce qu'il y ait un suivi des sédiments au site de rejet, mais aussi au site de dragage.

1320 Après ça, nous souhaitons, évidemment, que la transparence fasse partie des valeurs de tous les utilisateurs de la baie, incluant ceux qui s'en viennent. Je me plaignais du manque de transparence du Port de Sept-Îles à un haut fonctionnaire fédéral, puis il m'a répondu : « Vous savez, Madame, le Québec et le Canada ont besoin du Port de Sept-Îles. » Ça, c'était il y a à peu près trois ans. Ça veut dire que les pressions économiques sont très fortes sur la baie de Sept-Îles. Elles vont être très fortes. Elles sont très fortes, mais elles vont être très fortes. Le BAPE qu'on vit présentement, c'est une occasion de mettre un petit peu d'ordre dans la maison pour que la visite arrive, c'est ça.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

1330 Je vous remercie. C'est une question qu'on va essayer de creuser concernant la baie de Sept-Îles. Bien entendu, l'observatoire peut permettre d'aller chercher des connaissances, plusieurs déjà ont parlé de la prévention de la contamination aussi, c'est-à-dire savoir c'est quoi l'état de la baie. Et après ça, bien, si on voit qu'il y a des problèmes, on a déjà des indices, là, mais si on voit des problèmes un peu partout, bien là, maintenant, c'est d'identifier les sources de contamination et après c'est d'agir sur les sources.

1335 J'en conviens avec vous, parce que si on est pour avoir des mines additionnelles qui s'ouvrent, plus d'activités de transbordement, donc ça veut dire – et on n'a pas encore de portrait détaillé ou de stations permanentes de suivi. Alors, oui, effectivement, je conviens avec vous que ça peut être préoccupant qu'est-ce qui arrive dans la baie de Sept-Îles à ce stade-ci, déjà, et qu'est-ce qui pourrait arriver dans les prochaines années.

1340 Ça fait que c'est bien certain, je vais essayer d'être imaginatif, là. Comme on dit souvent au BAPE, bien, avec les mémoires que les gens nous donnent – vous connaissez beaucoup mieux le milieu que moi. Même si ça fait plusieurs fois que je viens à Sept-Îles, moi, je suis juste un visiteur de passage, vous avez une connaissance infiniment plus forte de la région que moi. Et c'est comme ça qu'on essaie... grâce aux mémoires, des fois, bien, on a l'air intelligent dans nos rapports, effectivement, mais c'est avec le concours des gens. Les suggestions que les gens font, je vais les regarder.

1345 C'est certain que je vais faire des petites nuances. Déjà de savoir, par exemple, bon, on sait que pour ce qui est du projet, quand on écrit le rapport, un rapport, on se dit toujours : quels sont les sujets qui sont pertinents à un décret pour un projet précis? Qu'est-ce qu'il y a aussi qui mérite une préoccupation dans le rapport, de l'énoncer. On sait que ça ne sera pas au décret, mais on essaie de penser de façon élargie et aussi à plus long terme.

1355 Donc, dans le rapport que je vais faire avec mes collègues analystes, on va faire une distinction, mais effectivement, il y a des sujets qui vont au-delà du projet de dragage lui-même, qui sont préoccupants, qui méritent l'attention, je pense, du ministre lorsqu'on va lui envoyer le rapport, puis on va essayer de sensibiliser les autorités du ministère, d'abord qu'est-ce qu'ils peuvent faire.

1360 La question effectivement des multiples juridictions au ministère est intéressante. Alors, comment parvenir – c'est sûr qu'on peut toujours dire : on va envoyer le seau ou le « bucket », comme on dit en bon français, à la Ville de Sept-Îles. Je pense que la nuance était bien faite par un participant, il ne faut pas tout envoyer, disons, vers la Ville de Sept-Îles. C'est un acteur important, mais ce n'est pas le seul acteur, ne serait-ce qu'au niveau des moyens financiers de
1365 juridiction.

Ça fait qu'on va essayer de vraiment pouvoir le regarder, faire des suggestions constructives, arriver à quelque chose qui pourrait sensibiliser les décideurs à s'intéresser plus, parce que le Plan Nord est là. Il faut le voir comme une opportunité, je pense. D'un autre côté, ça peut être préoccupant en disant : s'il y a plus d'activités, mais d'un autre côté, on veut que ça soit une action intégrée, le Plan Nord. Donc, effectivement bien, ça voudrait dire, il faut qu'il y ait un leadership quelque part aussi au niveau environnemental en lien avec cette activité liée au Plan Nord.

1375 **Mme LOUISE GAGNON :**

Gardez ça peut-être dans le temps présent aussi. Parce que quand l'économie va bien, bien, ça transborde puis on ne se préoccupe pas d'environnement, puis quand ça va mal bien, bien là, on n'a pas d'argent pour...

1380

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

1385 **Mme LOUISE GAGNON :**

Mais en gardant ça... dans le fond, c'est que les entreprises et le Port de Sept-Îles aient un avantage à régler leurs problèmes au jour le jour. Il y a eu des erreurs dans le passé, je considère que c'était des façons de faire qui n'étaient pas adéquates. Il y a eu des erreurs, il y a eu des accidents, des incidents. On peut chercher à améliorer ça, mais il faut que les compagnies aussi aient un intérêt immédiat à ce que les choses se passent autrement.

1390

1395 Qu'est-ce qui ferait qu'IOC améliorerait sa façon de transborder? Ce n'est pas juste parce qu'elle va gaspiller moins de minerais à en tirant moins à l'eau, c'est parce qu'aussi, il faut qu'elle ait un avantage environnemental, un avantage économique.

LE PRÉSIDENT :

1400 Ou une étude à faire dans le futur pendant qu'existent ses opérations, oui.

Mme LOUISE GAGNON :

1405 Oui, c'est ça. Puis il y a aussi que quand IOC, un jour, ils vont tous quitter. Un jour, ils vont quitter. Bien, qu'est-ce qu'il va y avoir à faire? Ça coûte très cher, décontaminer; décontaminer un quai, décontaminer des terrains, décontaminer des bâtiments. IOC le sait très bien, il y a eu des usines qui ont été démantelées, ça coûte très cher.

LE PRÉSIDENT :

1410 Oui, ça coûte cher, c'est ça.

Mme LOUISE GAGNON :

1415 Ça coûte très cher. Mais il faut que la facture demeure à la génération actuelle, pas refiler ça aux générations futures. C'est un des secrets pour y arriver.

LE PRÉSIDENT :

1420 C'est ça. Alors, ça fait de la prévention dès maintenant.

Mme LOUISE GAGNON :

Oui, prévention. C'est ça.

1425 **LE PRÉSIDENT :**

1430 En tout cas, on va essayer de voir ce qu'on peut écrire d'intelligent. Je prends ça à coeur. Honnêtement, je prends ça à coeur pour essayer d'arriver avec quelque chose. Déjà, bon, on a déjà des actions qui ont commencé, l'observatoire je pense que c'est une belle initiative. Donc voir, est-ce qu'on peut donner un coup de pouce de notre côté, là. C'est ce qu'on va regarder dans les prochaines semaines à la rédaction de notre rapport.

Mme LOUISE GAGNON :

1435 Il faut être conscient aussi que si jamais le Port de Sept-Îles disait : « Moi, je ne participe pas ou je ne collabore pas », il fait semblant, dans le fond, c'est un joueur tellement important que ça pourrait nuire à peu près à n'importe quel... il faut que le Port de Sept-Îles...

LE PRÉSIDENT :

1440 Ça prend des leaders.

Mme LOUISE GAGNON :

1445 Oui, puis aille de l'avant, mais d'une manière vraiment transparente, mais aussi que ça soit sincère puis que ça soit efficace comme manière d'aller de l'avant.

LE PRÉSIDENT :

1450 Est-ce qu'il y a un conseil d'administration ici au port?

Mme LOUISE GAGNON :

1455 Oui, il y a un conseil d'administration, c'est ça, qui est élu...

LE PRÉSIDENT :

C'est une unité portuaire.

1460 **Mme LOUISE GAGNON :**

Oui, c'est ça, comme le port de Québec ou...

LE PRÉSIDENT :

1465 De Québec ou de Montréal, c'est ça.

Mme LOUISE GAGNON :

1470 Qui est un peu une entité pas trop, trop claire. C'est-tu fédéral, pas trop fédéral, un peu fédéral? Ils sont soumis quand même à la *Loi d'accès à l'information*, soumis pour les redditions

de comptes aussi, mais en d'autres temps, ils ont une très large marge de manoeuvre. C'est-à-dire qu'ils pourraient faire cavalier seul, puis ce n'est pas ça qu'on souhaite, nous.

1475 **LE PRÉSIDENT :**

J'en conviens avec vous. Alors, je vous remercie.

1480 Alors, nous allons faire une petite pause. Il est 20 h 25, nous allons faire une pause de 15 minutes. Nous allons reprendre à 20 h 40 avec madame Chantale Malouin.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1485

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
Mme CHANTAL MALOUIN**

1490

LE PRÉSIDENT :

Et je vais inviter madame Chantale Malouin à s'avancer à la table des intervenants. Bonsoir, Madame, à vous la parole.

1495

Mme CHANTAL MALOUIN :

1500 Bonsoir, Monsieur. J'ai eu le privilège de recevoir un appel de madame Harvey vendredi pour me communiquer des informations, puis suite aux documents auxquels elle m'a référée, j'ai changé, j'ai corrigé une partie de mon mémoire. Ça représente quand même l'équivalent d'une page. Alors, je me demandais si vous aimeriez avoir une copie de mon mémoire?

LE PRÉSIDENT :

1505 Oui, s'il vous plaît. Est-ce que vous l'avez déposé à madame Harvey également?

Mme CHANTAL MALOUIN :

Non.

1510

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vais lui remettre pour être sûr qu'on ait la bonne version de votre mémoire.

1515

Mme CHANTAL MALOUIN :

Merci.

1520

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

Mme CHANTAL MALOUIN :

1525

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

1530

Merci pour votre mémoire, votre présentation. Alors, c'est certain, dans la version originale, j'avais un petit commentaire justement sur la question des dépôts, des formations en lien avec les zones coquillières.

1535

D'ailleurs, je l'avais regardé sur Internet. C'est ça, ce que je vois, je vois une ordonnance de non-cueillette qui a été émise en 90. Donc, ça fait maintenant 25 ans. Ce qu'on regarde, l'information sur Internet, on voit qu'il y a quand même plusieurs zones autour du golfe Saint-Laurent qui ont des ordonnances de non-cueillette et non-consommation des mollusques. Mais effectivement, le fait que ces ordonnances-là existent, c'est toujours le symptôme de quelque chose. On voit, lorsqu'on regarde la carte, il y a plusieurs dizaines d'endroits, mais on voit que c'est toujours à proximité d'activités humaines que ça se produit.

1540

Alors, je pense que votre suggestion d'impliquer les gens concernés, la grande industrie, les ministères, je pense que c'est pertinent. On va voir si on est capable de bien le transporter dans un rapport.

1545

Comme je dis toujours : l'important c'est que, en souhaitant que le rapport ne soit pas tabletté, soit lu par quelqu'un, c'est sûr que je vais essayer de voir, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il y a la question du Plan Nord et la Société du Plan Nord aussi qui se crée. Ces gens-là semblent avoir – ce qu'on peut en connaître à date – une volonté de dire : on veut encadrer les projets. Mais il y a aussi, je pense qu'ils pourraient aussi encadrer les activités existantes.

1550

Alors, peut-être aussi que la Société du Plan Nord peut jouer un rôle de leadership aussi à l'intérieur de ça. C'est ça que je vais essayer de regarder quand on va rédiger le rapport.

1555 **Mme CHANTAL MALOUIN :**

1560 Mais je ne voudrais surtout pas que le rapport se retrouve sur les tablettes, parce que je considère que, comme citoyens, on a droit à une certaine protection, protection par rapport au bien-être, comment je pourrais dire, de se sentir en sécurité puis sentir que notre santé n'est pas menacée. Quand je lis qu'il y a un taux de toxicité dans la baie de Sept-Îles, bien, pour moi, toxicité égale danger à ma santé. Alors, c'est un besoin de base, un besoin essentiel puis c'est important que les gens réagissent. À mon avis, c'est important que des gens réagissent le plus tôt possible.

1565 Moi, je ne suis pas native de la Côte-Nord, mais j'ai découvert les plaisirs de pratiquer certains sports ou certains loisirs comme la cueillette des mollusques, puis je trouve ça très dommage qu'on ne puisse pas bénéficier des richesses de la nature. Ça atteint ma qualité de vie comme citoyenne, puis j'aimerais ça que les gouvernements me tiennent, moi et d'autres citoyens, que je fasse partie de leurs priorités, de mettre des conditions dans mon environnement où je peux me sentir en sécurité puis que ma santé n'est pas menacée.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

1575 Très bien. Ce qu'on essaie des fois dans les rapports, bien toujours, maintenant, lorsqu'on fait des avis, c'est toujours essayer de les diriger à quelqu'un de précis. Parce que si on fait un avis général, bien là, à ce moment-là, personne ne se sent interpellé. On essaie quand même de l'adresser en espérant que les gens, quelqu'un dise : « Vous avez été nommé dans le rapport. » Parce qu'on ne peut pas obliger les gens à lire nos rapports non plus, mais on souhaite toujours, à ce moment-là, que quelqu'un communique l'information : « Le BAPE parle de vous autres. » Ça fait que ça interpelle les gens, alors ça peut les amener à poser une action à ce moment-là.

1580 Ça fait qu'on va souhaiter que ça soit le cas dans ce cas-ci.

1585 **Mme CHANTAL MALOUIN :**

Oui, puis de trouver la source des éléments qui rendent les eaux de la baie toxiques.

LE PRÉSIDENT :

1590 Très bien. Alors, je vous remercie pour votre mémoire.

Mme CHANTAL MALOUIN :

Merci. Bonsoir.

1595

LE PRÉSIDENT :

Je vais le remettre dans son petit plastique pour le remettre à madame Harvey. Alors, je vous remercie.

1600

M. TERRY KENNEDY

1605

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vais inviter monsieur Terry Kennedy à s'avancer. Je ne vous voyais pas, vous étiez caché.

1610

M. TERRY KENNEDY :

Pardon?

1615

LE PRÉSIDENT :

Je vous voyais pas, c'est ça, vous étiez en arrière de l'autre personne.

1620

M. TERRY KENNEDY :

Oui, oui, oui, vous m'attendiez. Je suis bien content que vous soyez revenu.

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonsoir, et à vous la parole.

1625

M. TERRY KENNEDY :

Bonsoir. Mon nom c'est Terry Kennedy. J'habite Sept-Îles depuis 1976 et je suis content du lieu que j'ai choisi pour vivre mes amours et aussi pour continuer et terminer mon auguste emploi qui était celui-là d'enseignant. J'avais beaucoup à dire sur l'enseignement, mais j'ai laissé tomber,

1630

puisque l'enseignement est quand même un des éléments de lumière qui nous permet de découvrir comment arranger des choses qui vont mal.

1635 J'avoue, il y a plus d'un mois, malgré ma proximité des quais de la baie de Sept-Îles, et cela depuis 39 ans, malgré mon âge et mes études, mes connaissances étaient plutôt limitées concernant dragage, transbordement, sites de dépôts des MES, critères de qualité des sédiments, concentré de fer, interstitiel, physicochimie, organismes benthiques et d'autres facteurs entourant des effets possibles du transbordement, dragage des boulettes et du concentré de fer dans la baie de Sept-Îles, sans parler des HAP et autres contaminants.

1640 Je suis aussi reconnu comme un communicateur et aussi une personne qui est très conscientisée dans la ville de Sept-Îles, et on m'a demandé si je voulais participer à ce BAPE-là. Puis comme je vous ai dit, je ne connaissais strictement rien en rapport avec ce qui se passait juste à côté de chez moi, et j'ai pris mon cerveau à deux mains, puis j'ai bûché à peu près... il faut dire que mes amis ont dit que je vais recevoir mon doctorat bientôt, parce qu'ils m'ont perdu de vue pendant un mois de temps. Ça fait que là, je suis pas mal attelé pour être capable de parler en avant avec vous.

1650 Je dis un doctorat, uniquement sur le concentré des boulettes de fer au quai numéro 2 à Sept-Îles, de l'IOC.

1655 Sérieusement, j'ai surtout appris – comme le dicton le dit : « Le plus que tu en apprends, le plus que tu apprends que tu ne sais rien, puis qu'il te reste encore beaucoup à apprendre. » N'empêche, j'ai adoré m'instruire, lire, et comprendre les différentes composantes du puzzle. J'ai trouvé cela vachement excitant de me sortir de la noirceur des sédiments, afin de saisir différents ingrédients, épices, chaleur et temps de cuisson, et le brassage de ce tout.

1660 Prendre connaissance de cette chaudronnée pour le moins bigarrée nous donne une idée du substratum qui se trouve dans et autour de la baie de Sept-Îles. Après une bonne goutée, pelletée, quoi, mes papilles gustatives m'ont clairement indiqué qu'un réajustement de la recette actuelle s'imposait.

1665 Néanmoins, j'avais un problème. J'avais peu, sinon pas accès pour une grande part au choix des ingrédients, aux quantités et mélange de la préparation, ni au temps de cuisson, ni aux brassages ponctuels de la marmite.

1670 J'ai aussi remarqué une certaine difficulté d'obtenir le droit à l'information, parfois contradictoire, des recettes utilisées. Comment voulez-vous rendre le ragout comestible avec ses boulettes, carottes puis son concentré si on ne sait pas ce qui se trouve dans la grande marmite?

Donc, je me place en haut du quai numéro 2 et je vous expose la récolte de mes études.

1675 Ce quai dont la fonction première consiste à transborder le concentré et les boulettes de fer jusqu'aux bateaux existe depuis 1954. Comme on dit par chez nous : « Ça en fait des transbordements. »

1680 Nous savons aussi qu'il y a des boulettes rebelles, style « sauve qui peut » qui se retrouve sur le fond marin avec, comme accompagnateur entre autres, son fidèle compagnon de voyage, le concentré de fer. Avec un entassement des sédiments résultant aussi des courants du chenal levé provenant principalement de la rivière Moisie vers les quais, on se retrouve avec un amoncèlement de sédiments pouvant nuire, empêcher les bateaux d'accoster en toute sécurité, d'où la raison du dragage depuis une trentaine d'années avec des contrats décennaux.

1685 Donc avec toute cette manipulation humaine depuis bien des années, avec des produits qui ne sont pas toujours en concordance avec la nature et l'homme, tout ça mis ensemble converge vers un renouvellement de contrat, mais cette fois-ci avec un BAPE.

1690 Cette commission qui aura entre autres comme mandat à caractériser les sédiments naturels et aussi d'origine anthropique, et à analyser la capacité de l'intervention humaine à contaminer cette grande marmite qu'est la baie de Sept-Îles. Afin de pallier à l'erreur humaine, des solutions, évidemment, seront de mise.

1695 La Compagnie IOC avec ses experts, études et recherches semble dire, avec nuances au fur à mesure qu'on a avancé dans les deux jours d'audiences qu'on a faits la première fois, qu'elle n'en perd pas beaucoup, énormément et que ces exodes ne constituent pas un niveau suffisamment élevé pour devenir préoccupants.

1700 Monsieur Lauzière m'a dit le premier soir pendant ma présentation que les boulettes ne se désagrègent pas. Je cite ses propos : « Je vais prendre celle-là, Monsieur le commissaire. On n'a pas d'indication d'un phénomène de dégradation des boulettes qui sont accidentellement répandues sous certains points de transfert. » 3285, p 83.

1705 Le lendemain soir, il abonde dans mon sens et celui du ministère de l'Environnement Canada sur une certaine dissolution des boulettes. Donc, Environnement Canada PR8.2 : « Les boulettes de fer se dégradent dans les sédiments avec le temps en particules plus fines exposent ainsi les organismes vivants dans des sédiments. »

1710 Et voilà, c'est parti. Tout d'abord, la lecture des carottes qui sont placées en arrière et en avant du quai numéro 2. Si je compare les résultats, puis là, je l'ai divisé en deux sections : a) les carottes cor-1 et cor-2 en arrière du quai versus la carotte fe1 qui est en avant, juste en avant, et

aussi la deuxième section qui est plus à l'ouest du quai, si je compare les carottes cor-4 et cor-5 en arrière du quai avec les carottes Q-5 en avant, les chiffres me prêtent quelques interrogations.

1715 Me basant sur l'étude PR8.1 de la compagnie faite par WSP, Tableau 11-P23, je réalise que le fer total est élevé pour cor-1 et 2, donc je parle de 34 milligrammes par kilogramme et 45 milligrammes par kilogramme, respectivement.

1720 Lorsque je regarde le chiffre de la carotte Fe1, qui est placé juste en avant de ceux deux-là, en arrière, je vois aussi des chiffres questionnables de 20 000 milligrammes par kilogramme, puisque le seuil de référence, qui est aussi fait par la compagnie, est de 11 000 milligrammes par kilogramme.

1725 Maintenant, quand je regarde plus de l'autre côté vers l'ouest, ma deuxième section, les cor-4 et cor-5, eux autres, ils ont 30 000 et 24 000, respectivement, de milligrammes par kilogramme en arrière. Et en avant, la carotte Q-5, elle, a 20 000.

1730 Pourquoi est-ce que je pose toutes ces questions-là, je dis ça? Je me questionne, tout comme les carottes de la section A), sur le niveau de dispersion, c'est un petit peu ça, mon... de dispersion et de diffusion du fer, allant d'en arrière du quai vers en avant du quai.

1735 Puisque le seuil de référence établi est de 11 000 milligrammes par kilogramme, je ne peux m'empêcher de penser qu'il doit y avoir une forme de contamination anthropique qui fait dépasser les chiffres de référence établis. « D'où vient cette contamination » est une question fondamentale qui devrait susciter une attention majeure, puisqu'un des buts du BAPE, en dehors de recommander la reconduction de permis de dragage, serait de voir comment permettre cet exercice, sans dégrader le milieu naturel. Se pourrait-il qu'il y ait dispersion de l'arrière vers le devant du quai? Les chiffres semblent encourager ce principe plutôt que de le nier.

1740 Je me questionne aussi sur les répercussions additionnelles causées par des phénomènes naturels tels que les courants marins d'est en ouest; des marées; des mouvements de bateaux; hélices; des tempêtes ou quoi d'autre. On n'est pas dans un aquarium de poisson rouge. J'ai fait une petite joke : c'est peut-être plus une baie avec un poison rouge, mais pas plus. C'était une petite passe littéraire.

1745 D'autres hypothèses me viennent à l'esprit. Au cours de notre promenade en autobus autour des installations portuaires de l'IOC, je me souviens des empilements, des « stocks piles » de concentré et de boulettes de fer flambant nues, au soleil, et surtout à la pluie.

1750

Contrairement à la coke qui était soigneusement couverte face aux intempéries, les boulettes et le concentré ne le sont pas. Vous me voyez venir. Pluie et pluie encore et neige fondante, vents et tempêtes sévères; il me semble que quantité de pluie en relation avec durée de temps et sol perméable, en ajoutant force gravitationnelle – c’est mon doctorat qui me dit tout ça – eh bien, tous ces facteurs font que des mots tels que nappe phréatique, matières en suspension, dispersion, diffusion, éparpillement, résurgence apparaissent automatiquement.

1755

D’ailleurs, comme j’ai déjà signalé auparavant, on semble minimiser, sous-estimé l’apport du concentré, et par la quantité de perte et aussi par ses capacités d’influer sur le processus de contamination qui pourrait être aussi un apport de l’augmentation de ce cocktail de fer, et dans le sol et aussi dans l’atmosphère.

1760

Sept-Îles est un endroit drôlement excitant pour les capitaines de voiliers puisque nos poussées de vent décoiffent pas à peu près. Il me semble, concentré de fer et vent et eau font rarement bon mélange quand on parle d’environnement. Ce n’est pourtant pas difficile d’imaginer. Vers où est-ce que ces corridors d’eau souterrains se dirigent? Quelles sont les propriétés physicochimiques? Ça a été démontré que des sous-produits du pétrole, C10 à C50, font partie du voisinage. Mais juste de même, sans vouloir me faire passer pour le rapporteur du village – puis vous étiez témoin avec moi –, j’ai trouvé, pendant notre tournée du site portuaire, qu’il y avait des endroits qui n’étaient pas blancs de neige, mais plutôt rouge-noir de neige. Et puis si ce n’est pas là, bien, c’est dans le sol aussi, ça, là.

1765

1770

Toujours à la recherche des sources de contamination, parce que c’est ça vraiment qui nous inquiète le plus, je me suis permis une petite excursion sur Google Map. Il y a un bassin de rétention où tous les effluents du site de transbordement de l’IOC se convergent vers cette direction, juste en arrière du quai des remorqueurs, légèrement à l’est du quai numéro 2.

1775

Vue d’en haut, la coloration tire indiscutablement vers le rouge. Qu’en est-il réellement de l’étanchéité de ce bassin de fer à proximité de la baie? Nappe phréatique encore, résurgence, percolation, contamination? Toutes des questions que je n’ai pas, mais qui valent le coût de regarder, je croirais.

1780

J’aimerais aussi vous faire part d’une préoccupation qui se résume rapidement en un mot : cumulation. Je ne suis pas certain de comprendre si vous prenez en considération d’autres sources ou facteurs qui pourraient participer au brassage contaminant de la grande marmite qu’est la baie de Sept-Îles? Il me semble que ça serait un peu comme scraper notre BAPE si on refusait de prendre en considération d’autres provenances que la zone étudiée, celle de l’IOC.

1785

Je dis cela en faisant un rapide tour de baie où je rencontre des joueurs disposant d’un potentiel appréciable à participer à cette contamination. Je pense à l’Aluminerie Alouette, aux

1790 installations et au passé de Cliffs Natural Ressources, au Port de Sept-Îles, aux hydrocarbures
des réservoirs d'Esso, aux égouts de la ville de Sept-Îles, tout ça, sans parler d'une possibilité
d'une troisième phrase de l'Aluminerie Alouette, d'une possibilité d'une mine à ciel ouvert, Mine
1795 Arnaud, des prédictions d'une forte augmentation du trafic des bateaux : super minéralier et
d'autres produits qui vont pouvoir descendre et dont nous savons tous que c'est Sept-Îles qui est
le tremplin de départ pour ailleurs. Un quai multiusager avec augmentation des transbordements.

1800 Avant, j'avais l'impression de voir un collier autour de coup de la baie; maintenant, j'ai
l'impression de voir un étrangleur autour du cou de la baie. Je trouve bien de vouloir réaligner un
intervenant qui altère la qualité de notre environnement; je crois que les autres acteurs méritent
autant d'attention.

1805 Dans un autre registre, parce que ça aussi, ça me touche particulièrement depuis quelque
temps que je suis ça, dans un autre registre, mais tout de même intimement lié : je me pose une
question concernant un ministère qui a officiellement vu le jour en 1979, je croirais. Ce fut avec
grande fierté que nous avons applaudi la naissance du MENVIQ.

Ce phare protecteur qui, à travers sa courte existence, a mené de nobles luttes qui
respectaient le but premier de son existence. Et son but premier est :

1810 « La mission, les objectifs et les fonctions principales de l'organisme sont d'assurer la
sauvegarde du milieu naturel et humain, de telle sorte que les citoyens et citoyennes du Québec
puissent bénéficier d'eau, d'air et d'espaces salubres en quantité suffisante pour la satisfaction de
leurs besoins essentiels sur le plan de la santé, de l'esthétique et du bien-être en général. »

1815 Le mandat amène à poursuivre trois grands objectifs : développer les connaissances sur
l'environnement; prévenir des détériorations susceptibles d'engendrer des conséquences néfastes
sur le milieu; et finalement, restaurer ou améliorer les milieux aquatique, atmosphérique et
terrestre.

1820 Naturellement, j'approuve toujours l'existence de ce ministère dont la vocation première est
d'être un garde nature, mais je commence à avoir de la difficulté à lire distinctement la lettre « L »
dans l'acronyme MDDELCC. J'ai, par mes convictions, suivi ce ministère à travers les trois
dernières décennies et j'ai vu les fluctuations de combat. J'ai assisté un peu au BAPE sur
l'uranium et beaucoup plus à celui sur l'implantation d'une mine à ciel ouvert à côté de mes
1825 poumons, la Mine Arnaud.

Tout comme le président du BAPE sur Mine Arnaud, monsieur Joseph Zayed, j'ai assisté à
une préparation plutôt décevante, pour ne pas dire lamentable, de la part de ceux qui devaient
nous défendre devant une cause aussi cruciale.

1830 Pendant ce BAPE-ci, j'ai l'impression, encore une fois, que nos pugilistes adoptent une lutte engageant plus le côté : rendons la pollution le moins dommageable possible, plutôt que luttons pour éliminer le plus de contamination possible.

1835 Je comprends qu'il y a des enjeux politicoéconomiques, peut-être même des fortes pressions. J'ai parfois l'impression que la lutte des regroupements de citoyens est plus poussée, plus audacieuse, plus hardie que celle démontrée par notre gardien de but environnemental. Cependant, je dois admettre ma grande satisfaction concernant la réponse de monsieur Pierre Michon à ma question concernant l'avis du MDDELCC vis-à-vis la réponse d'Environnement Canada au rapport final de WSP. Et il dit ceci, monsieur Michon :

1840 *«Pour ce qui est du rapport, disons qu'on est intrigué par la toxicité du fer, des boulettes de fer, ce que les boulettes peuvent apporter en termes de toxicité du fer. On n'endosse pas nécessairement la conclusion, peut-être un peu, disons, qui rapporte qu'il n'y a pas lieu d'intervenir. C'est sûr que si on intervient en arrière des quais, on sort la problématique du projet, parce que le projet consiste au dragage de sédiments pour la navigation.*

1845 *Par contre, il y a une question de boulettes qui est rattachée aussi quand même à l'ensemble de la zone, ce qui fait que la notion de toxicité du fer, c'est un élément qui nous préoccupe. On devra discuter avec Environnement Canada pour voir s'il y a une pertinence de faire des bio-essais, puis je dirais même dans le secteur où on sait que c'est le plus concentré. Je m'explique : dans le sens que la boulette, elle peut prendre un certain temps pour se dégrader. Donc, dans un secteur de dragage comme tel, même s'il y en a, on n'aura pas une démonstration claire qu'il y a une toxicité immédiate par rapport à un sédiment qui est déposé récemment.*

1855 *Par contre, le rapport, ce qu'il démontre, c'est qu'il y a une dégradation, puisque dans ces secteurs là, dans le sédiment qui a moins que deux millimètres, on voit des augmentations de concentration. Donc, nécessairement, on fait le lien de façon préliminaire avec la présence de boulettes.»*

1860 Pour finir : en fin de compte, comme simple citoyen, je voudrais juste encourager ou je ne sais pas qui pourrait leur demander que la lettre « L - Lutte », reprenne sa lettre de noblesse.

Voici mes suggestions :

1865 Tout d'abord, qu'on adopte au plus sacrant un critère du fer au Québec. C'est quand même gênant en 2015.

1870

2. Draguer et mettre en gestion terrestre les boulettes de fer situées à l'arrière du quai et aussi le secteur qui est plus à l'ouest entre les quais numéro 1 et 2, gestion terrestre comme moyen préventif. Parce qu'on n'a pas de critère, ça fait qu'à ce moment-là, les compagnies suivent un genre de guide, de valeur de guide qui est basé sur McDonald ou sur le 11 000 et ses 20 000, mais je pense qu'ils ne sont mêmes pas obligés de suivre cette... c'est-à-dire il n'y a pas de norme ou de loi comme telle, je pense, sur le fer, hein?

1875

LE PRÉSIDENT :

1880

Bien, à l'heure actuelle, c'est ce qu'on doit comprendre. McDonald, c'est une étude faite par des chercheurs indépendants qui ont été cités en référence par Environnement Canada. Et c'est sûr que les questions en audience, monsieur Michon a parlé de percentile, mais là, c'est aussi savoir c'est quoi la variabilité des concentrations de fer dans le milieu naturel. C'est-à-dire que normalement pour établir quelle serait la concentration naturelle, ça prend différents échantillons pris dans le secteur. S'il n'y a pas beaucoup de variabilité, la notion des percentiles, ça ne veut plus rien dire à ce moment-là. S'il y a une forte variabilité, bien, c'est là qu'il parlait, par exemple, d'aller chercher le percentile, je crois qu'il avait mentionné le percentile 90 pour voir...

1885

1890

Donc, c'est ça, des fois il peut y avoir des résultats qu'on peut appeler, qui sont aberrants hauts, mais c'est un échantillon sur 300. Donc, nous, on n'en tient pas compte, donc c'est pour ça que lui parlait du percentile 90 dans une classe. Disons, si la moyenne c'est 50 milligrammes puis percentile 90 c'est 90 milligrammes, bien, à ce moment-là, ils retiendraient comme valeur naturelle, 90 milligrammes, ce qu'on doit comprendre, la notion de percentile qu'il a évoquée dans...

1895

M. TERRY KENNEDY :

Une norme définie pour le fer, il me semble que ça serait quand même élémentaire.

1900

LE PRÉSIDENT :

Sauf que pour l'instant, c'est ça.

1905

M. TERRY KENNEDY :

C'est un peu gênant.

LE PRÉSIDENT :

1910

C'est ça. C'est que la concentration de fer, ce que je comprends, bon, il n'y a pas de norme, mais éventuellement, ce que le ministère pourrait faire, ça serait, étant donné que les entreprises opèrent avec des certificats d'autorisation, éventuellement, ce que j'en comprends, pourrait dire : bien, les concentrations naturelles c'est tant. Si ça dépasse de tant la concentration naturelle, il faut que vous fassiez des bio-essais, par exemple, pour savoir si le fer est toxique à court, moyen, long terme.

1915

M. TERRY KENNEDY :

1920

Oui, ce qu'ils n'ont pas fait non plus, d'ailleurs.

LE PRÉSIDENT :

1925

C'est ce que je comprenais de l'explication de monsieur Michon quand il a dit qu'ils sont préoccupés.

M. TERRY KENNEDY :

1930

D'accord. Je vais continuer sur ma troisième suggestion.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

1935

M. TERRY KENNEDY :

1940

Si je me fie à la rapidité de l'avis de réceptivité du MDDELCC sur le document de WSP qui a été fait pour la compagnie, si j'analyse la réponse d'Environnement Canada au document, le même document, si je constate que le seul, l'unique BAPE qui a participé aux dragages depuis les 30 dernières années aux quais de l'IOC, je me permets de conclure que ce ministère semble donner trop facilement des autorisations de recevabilité qui ouvre la voie au permis.

1945

Je voudrais proposer, et cela avec toute l'importance que j'accorde à ce ministère, d'avoir un regard plus sévère, plus complet, sur tous les enjeux qu'une autorisation pourrait permettre.

Je vous remercie, en partant, de prendre le temps de respecter le temps que j'ai pris en tant citoyen fouineur et tenace pour vous communiquer mon idée sur le sujet. Vous aussi, Monsieur et Madame du BAPE, avez un rôle social considérable. Et d'après mon analyse de ce monde

1950 hautement stigmatisé par le monde des finances, vous avez un travail considérable afin que notre lettre « E » dans le sigle BAPE ne passe pas du mot environnement au mot économique.

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1955
1960
1965
Merci, Monsieur Kennedy, pour votre présentation. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, bien entendue, l'aspect des boulettes de fer, les concentrés, on s'intéresse à la question nous aussi. On va regarder en fonction de l'information qu'on peut avoir, ce que le ministère aussi a dit, les préoccupations d'Environnement Canada. Qu'est-ce qui devrait être fait concernant... en tout cas, la question des bio-essais m'apparaît une question importante à peser, effectivement. Mais il y a aussi la question de la dégradation.

1965
1970
Est-ce que les boulettes de fer – c'est sûr que si on voit des concentrations de fer un peu plus élevées en avant des quais, ce n'est pas clair. Est-ce que c'est dû à la dégradation des boulettes? Est-ce que c'est dû à du concentré de fer? Est-ce que le concentré est plus susceptible de se propager à la faveur – vous avez fait allusion à des tempêtes, aussi, c'est une autre question. Parce que ça peut être un mélange de concentré de boulettes qui tombent, qui a tombé en arrière des quais...

M. TERRY KENNEDY :

1970
Comme ça peut être ceux-là d'en arrière qui vont...

LE PRÉSIDENT :

1975
... puis des concentrations de fer. Il peut y avoir aussi des changements saisonniers dans les caractéristiques physicochimiques de l'eau aussi, qui fait qu'à un moment donné... il y a les grandes marées, les marées plus grandes, il y a peut-être plus de concentré...

M. TERRY KENNEDY :

1980
De turbulence.

LE PRÉSIDENT :

1985
... ou de fines particules de fer qui étaient derrière les quais vont se mettre à se déplacer vers l'avant des quais.

1990 C'est des questions comme ça. Il peut y avoir de la poussière aussi qui est retombée des installations, quand même. On sait que les boulettes se bousculent un peu. Puis là, ça peut être remis en suspension par les courants également.

M. TERRY KENNEDY :

1995 Je me posais même la question en rapport avec les trains qui arrivent du nord, qui ne sont pas couverts non plus. Tu as des concentrés, tu as les vents. Ça suit la rivière Moisie, parce qu'on parle beaucoup de chenal levé en rapport avec le courant de la rivière Moisie qui s'en vient vers la ville, puis juste comme ça, je me posais... il y a aussi des accidents de trains, ça arrive aussi, et je me demandais justement cette question-là en rapport avec la rivière Moisie.

2000 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Est-ce qu'il y a de l'enrichissement en fer dans la rivière Moisie.

2005 **M. TERRY KENNEDY :**

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

2010 Est-ce qu'il y a de l'enrichissement en fer dans la rivière Moisie?

M. TERRY KENNEDY :

2015 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Ça, on ne le sait pas.

2020 **M. TERRY KENNEDY :**

C'est ça, on ne le sait pas non plus. En tous les cas, c'est là.

2025 **LE PRÉSIDENT :**

Et on va regarder ça.

M. TERRY KENNEDY :

2030

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2035

Alors, je vous remercie.

Mme HÉLÈNE BOUCHARD

2040

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter madame Hélène Bouchard à s'avancer. Alors, j'avais seulement le nom de madame Bouchard. Ça va être important de vous nommer.

2045

Mme HÉLÈNE BOUCHARD :

C'est madame Boulanger.

2050

LE PRÉSIDENT :

Madame?

Mme HÉLÈNE BOUCHARD :

2055

Boulanger.

LE PRÉSIDENT :

2060

Votre prénom c'est?

Mme ODETTE BOULANGER :

2065

Odette.

LE PRÉSIDENT :

2070

Odette Boulanger. Alors, pour les fins de la transcription. Alors, je vous remercie et à vous la parole.

Mme HÉLÈNE BOUCHARD :

2075

Bonsoir, Monsieur le commissaire.

2080

J'habite à Sept-Îles depuis plus de 40 ans, une ville qui bénéficie d'un environnement exceptionnel grâce à sa fenêtre sur la mer. Accessible au quotidien, la baie des Sept-Îles est directement reliée à mon identité nord-côtière.

2085

Ce court mémoire, vraiment très court, n'est pas un écrit polémique, mais plutôt un cri du coeur visant à préserver cette baie magnifique, à prendre soin de ce précieux joyau de biodiversité, au cours des opérations de dragage des quais d'IOC.

2090

En tant qu'écrivaine et animatrice du Groupe Haïku – Haïku c'est un petit poème d'origine japonaise qui saisit un instant dans le présent, qui s'écrit sur trois lignes et qui parle de la nature et du rapport de l'humain avec la nature. Alors, en tant qu'écrivaine et animatrice du Groupe Haïku, la baie des Sept-Îles est une source inépuisable et une réserve intarissable, je dirais une énergie renouvelable d'inspiration et de création.

2095

Alors, le mémoire comprend une quinzaine d'haïkus qui témoignent de l'attachement de haïkistes – les haïkistes c'est des gens qui écrivent des haïkus – à la beauté et à la particularité de cette ouverture sur la mer qui fait notre fierté.

2100

Alors, nous allons vous lire huit haïkus sur les 15, et on va vous les lire en écho parce que vu que le haïku est très court, qu'on aille le temps de s'en imprégner.

Alors, j'y vais et Odette est avec moi pour ça.

tableau de maître
à nouveau réinventé
la mer devant soi

2105

Mme ODETTE BOULANGER :

tableau de maître
à nouveau réinventé

2110 la mer devant soi

Île du Corossol
seul le phare
debout dans la nuit

2115 **Mme HÉLÈNE BOUCHARD :**

Île du Corossol
seul le phare
debout dans la nuit

2120
sortie sécurisée
sous l'oeil de leur mère
de petits eiders

2125 **Mme ODETTE BOULANGER :**

sortie sécurisée
sous l'oeil de leur mère
de petits eiders

2130
rituel de l'aube
course vers un rendez-vous
avec la mer

2135 **Mme ODETTE BOULANGER :**

rituel de l'aube
course vers un rendez-vous
avec la mer

2140
dans la baie
lévitation des îles
mirage

2145

Mme ODETTE BOULANGER :

2150

dans la baie
lévitation des îles
mirage

2155

baie des Sept-Îles
une traînée de soleil
d'une rive à l'autre

Mme HÉLÈNE BOUCHARD :

2160

baie des Sept-Îles
une traînée de soleil
d'une rive à l'autre

2165

soleil d'avril
sur les glaces de la marina
un phoque se réchauffe

Mme ODETTE BOULANGER :

2170

soleil d'avril
sur les glaces de la marina
un phoque se réchauffe

2175

entre les minéraliers
l'aileron d'une baleine
baie à partager

Mme HÉLÈNE BOUCHARD :

2180

entre les minéraliers
l'aileron d'une baleine
baie à partager

2185

Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

2190

Alors, Mesdames, je vous remercie pour votre présentation. Quand on s'est réuni hier, les analystes et moi, on se posait la question, on se disait, pour voir si on était capable de choisir un des haïkus pour le mettre, par exemple, en entrée de jeu – on fait toujours, dans les rapports, un chapitre citoyen – on se disait, bien, on peut en mettre un d'entrée de jeu, au début. C'est sûr que nos rapports sont comme formalisés, on le décompose par thèmes, mais ça ne nous empêche pas de mettre une citation, quelque chose comme ça.

2195

Si on avait à en mettre un, c'est lequel que vous nous suggèreriez?

2200

Mme HÉLÈNE BOUCHARD :

Bien, quel est celui qui...

LE PRÉSIDENT :

2205

Je préfère que ça soit vous qui choisissiez que moi, puis après ça que vous disiez par exemple : ah, bien, il aurait dû prendre un tel plutôt que tel autre. C'est sûr qu'idéalement, on aimerait en prendre un qui est manifestement facile à identifier à l'environnement de Sept-Îles.

2210

Mme HÉLÈNE BOUCHARD :

Peut-être : « entre les minéraliers, l'aileron d'une baleine, baie à partager. » Je pense que ça correspond à beaucoup de préoccupations de tous les intervenants ici, que cette baie-là, en fait, appartient à tout le monde et à ceux qui l'habitent, autant marins que...

2215

LE PRÉSIDENT :

Je l'ai noté et en mettant Odette Boulanger, Groupe Haïku, Sept-Îles, bien, on va être capable d'identifier, par inférence, que c'est de la baie de Sept-Îles dont on parle.

2220

Mme HÉLÈNE BOUCHARD :

Oui.

2225

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je l'ai marqué, celui-là. Je vous remercie pour ce petit concours-là.

Mme HÉLÈNE BOUCHARD :

2230

Ça fait plaisir. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2235

Et j'aurais quand même une question. Je l'ai déjà posée un peu, mais de votre côté, le leadership pour la protection de la baie de Sept-Îles, dans votre vision, votre connaissance du milieu, qui devrait l'assumer en premier lieu?

Mme HÉLÈNE BOUCHARD :

2240

Bien, moi, j'ai beaucoup aimé tantôt parlant d'une Table de gestion qui regrouperait les différents intervenants.

LE PRÉSIDENT :

2245

Donc, ça serait une mobilisation des grands acteurs.

Mme HÉLÈNE BOUCHARD :

2250

Parce que je trouve que ça fait partie, que la baie de Sept-Îles appartient à tout le monde. Bien, d'abord, je pense que la Ville devrait assurer un leadership là-dedans, mais qu'il y ait des représentants des différents utilisateurs de la baie, et ils sont nombreux.

LE PRÉSIDENT :

2255

C'est ça, des utilisateurs, des grands utilisateurs. C'est sûr qu'il y en a des plus petites, il y en a des plus grands qu'on est capables d'identifier : Aluminerie Alouette, IOC. On sait qu'il y a un parc industriel, il y a beaucoup d'ateliers de ferblanterie, des ateliers de mécanique ou de réparation. J'imagine que c'est encore ouvert, il y avait un gros atelier de réparation de locomotives, je ne sais pas si c'est encore ouvert, ça?

2260

Mme HÉLÈNE BOUCHARD :

Bonne question.

2265

LE PRÉSIDENT :

2270

Ça faisait un certain que j'étais passé là. En tout cas, il y a de la mécanique lourde. Ce n'est peut-être pas aussi gros qu'Alouette, mais il y a quand même des acteurs importants aussi autres que, disons, les quatre principaux qu'on pourrait identifier. Mais je pense que c'est de trouver la façon de bien l'écrire dans notre rapport. C'est ça qu'on va examiner dans les prochaines semaines.

2275

Mme HÉLÈNE BOUCHARD :

Mais en tout cas, on sent votre bonne volonté à vouloir écrire un bon rapport et ça, on l'apprécie.

2280

LE PRÉSIDENT :

On va essayer. J'en prends l'engagement.

2285

Mme HÉLÈNE BOUCHARD :

Merci.

2290

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie.

2295

M. LAURENT FORTIER

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter monsieur Laurent Fortier à s'avancer. Bonsoir, Monsieur.

2300

M. LAURENT FORTIER :

Bonsoir, Monsieur le président. Moi, c'est un court mémoire que je vais commenter quelque peu.

2305

2310 À ma connaissance, il n'y a pas eu d'études sédimentologiques précédant la construction du quai numéro 1 qui a commencé les opérations en 1954, ni pour le quai numéro 2 en 1969, ni pour le bassin des remorqueurs en 1973. Il y a eu l'étude de Bernatchez en 2008, mais qui s'est arrêtée à la Pointe Uashat.

2315 Si on regarde le début avec le quai numéro en 54m avec l'étude qui a eu lieu en 2008, on voit qu'il y a un écart de plus de 50 ans. Ça fait que déjà la structure, il y avait déjà une structure importante en place qui avait déjà commencé, disons, à affecter un peu le transport sédimentologique qui nourrissait la façade de la baie de Sept-Îles et le contour de la baie. Ça, c'est une observation.

2320 Depuis quelques années, j'observe un déficit sédimentaire causant une pente plus abrupte du littoral devant l'enrochement entre la marina et le Vieux-Quai de Sept-Îles. Parce que la marina, elle, elle a un enrochement qui va vers le large, puis là, il y a un enrochement qui protège la façade de la baie de Sept-Îles en allant vers le quai. Puis la plage, juste au pied, bien autrefois il y avait une pente douce – moi, je suis natif d'ici, puis j'ai navigué pendant 20 ans puis j'ai observé l'enrochement, parce qu'elle était en face d'un terrain qu'on était propriétaire, ça fait que j'ai vu les changements qui se sont opérés sur les années, là.

2325 Entre la marina et le Vieux-Quai de Sept-Îles, ainsi qu'entre le Vieux-Quai et la station de pompage ou face à la chapelle de Uashat, la petite chapelle qui est là.

2330 La géomorphologue, Madame Julie Simard, présente à la première séance du BAPE, nous a précisé que la flèche sédimentaire de la pointe Uashat continuait à augmenter à cause de l'apport, justement, de cet apport sédimentaire qui est altéré à cause de toutes, toutes les structures qu'on a érigées depuis 54. Mais même à ça, il se fait quand même un transport sédimentaire.

2335 Maintenant, l'étude de Bernatchez s'arrêtant à cet endroit n'a pu quant à elle nous démontrer l'apport sédimentaire du pourtour de la baie, entre la rivière des Rapides et la rivière Hall. Cette étude a été réalisée 37 ans après la construction du bassin des remorqueurs ou 54 ans après la construction du quai numéro 1 ou 50 ans après la construction du quai numéro 2.

2340 Je ne parlerai pas du quai du Monseigneur Blanche, ni du bassin des pêcheurs, ni la marina, ni du Vieux Quai.

2345 S'il y avait eu une étude sédimentaire précédant la construction du bassin des remorqueurs, probablement que ce bassin n'aurait jamais été construit, car en fait, le bassin a allongé la Pointe-aux-Basques en rétrécissant le chenal de l'Est de plus de 70 mètres et provoquant une accumulation de sable dans sa façade, au point de causer plus de dragage à cet endroit pour

garder l'accès au bassin des remorqueurs que pour entretenir la façade des quais numéro 1 et 2 comme ils étaient avant, pour maintenir leur niveau, leur profondeur.

2350

Puis là, c'est une opinion que j'émet, parce que moi j'habite présentement dans le pourtour de la baie. J'habite là depuis 26 ans, puis j'ai observé dans ces années-là des changements radicaux.

2355

Présentement, je pense que des terrains dans le canton Arnaud, entre la rivière des Rapides et la rivière Hall subissent de l'érosion des berges, car justement, ils sont privés de l'apport sédimentaire normal, au point d'avoir des contraintes à la construction résidentielle et limitant la jouissance d'une partie du terrain des citoyens.

2360

J'ai entrepris des démarches auprès du Conseil municipal il y a quelques années, environ huit ans, afin qu'il y ait des recommandations faites au Port de Sept-Îles – je dis dans mon mémoire : « de limiter les brise-glaces durant l'hiver. » C'est-à-dire que les brise-glaces venaient l'hiver casser la baie, comme si la baie allait accueillir 50 bateaux, alors que ce n'était pas le cas. Les bateaux arrivent, ils sont tellement attendus, le peu de bateaux qui arrivent, que le remorqueur souvent va à leur rencontre pour les accoster. Parce qu'il faut savoir qu'un bateau ne vient pas ici mouiller dans la baie, il y a des frais inhérents à ça, ça fait qu'ils arrivent souvent à la dernière minute, puis ils sont accueillis tout de suite, puis ça presse les charger.

2365

Puis à ce moment-là, avant que j'intervienne, on cassait la baie « at large ». Puis il y avait des dommages collatéraux reliés à ça. Parce que quand on cassait la baie « at large », on la cassait inutilement, parce que normalement on n'aurait dû rien que casser la partie qu'on avait besoin de quai en quai, ce qui laissait tranquille plus de la moitié de la baie, je dirais les deux tiers. Ça faisait que quand on la cassait hâtivement, les battures levaient puis en levant hâtivement – les tempêtes ont toujours lieu dans la partie de la lune où est-ce que la marée est la plus haute, la pleine lune. Ça fait que là, vu que la batture, elle est rétrécie, bien, la tempête la lève puis le vent contraire, qui est le lendemain, c'est une tempête de nord-ouest, bien là, ça sort la glace avec les roches.

2370

2375

Ça fait que ce que je vous disais tantôt, moi, ce que j'observe où est-ce que je reste, c'est que les roches ont disparu. Les roches, la glace s'assoit sur les roches, il se fait comme un sertissage, un peu comme un diamant sur une bague, puis quand la glace est franche, à ce moment-là, parce que c'est de la bonne glace, elle lève la roche. Puis au vent contraire de la tempête, bien, elle est transportée au large puis elle est noyée dans la baie au large des îles. Ça fait que c'est ce qu'il y a fait que les roches ont disparu, ça fait que ça accroît l'érosion. Parce que ces roches-là avaient comme but de briser l'hydraulicité de l'eau, puis ça permettait le dépôt de la sédimentation.

2380

2385

Ça fait que là, il y a beaucoup de facteurs qui sont rentrés en jeu. Mais je ne développerai pas trop là-dedans.

2390

Là, j'ai fait des démarches auprès du Conseil municipal puis il y a eu un changement radical qui s'est opéré à ce moment-là. Puis moi, je l'ai vu, je l'ai observé. On en profite. Présentement, la baie, la batture est encore là, elle va pourrir sur place. Puis ça se fait depuis qu'ils ont arrêté de casser la glace indûment.

2395

Là, j'arrive à ma conclusion. Je pense que tous les projets de construction de quais, d'artificialisation des berges, de remblaiement ou autres devraient être soumis à une étude hydrosédimentologique rigoureuse et indépendante. Idéalement, l'infrastructure du bassin des remorqueurs n'ayant plus sa raison d'être devrait être démantelée afin de laisser libre cours à la sédimentation.

2400

Avec de meilleures méthodes de transbordement des boulettes et du concentré, les sédiments dragués au quai numéro 2 devraient être d'excellente qualité et pourraient servir à recharger les plages du secteur ouest. Parce qu'il y aurait moyen, au lieu de les mettre dans un site de rejet, si c'est bon, bien là-bas, il y a une perte de sédimentation puis il y a une érosion, on pourrait les déposer à proximité puis la mer ferait son oeuvre.

2405

Ça fait que là-dessus, je vous souhaite une bonne soirée.

2410

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Je veux faire un petit aparté. Vous avez mentionné les roches qui sont déplacées par les glaces. C'est parce que mes travaux, disons, de fin de baccalauréat portaient exactement sur le transport glacial. J'avais des belles photos de blocs de plusieurs tonnes qui étaient déplacés, voire transportés par les glaces au printemps.

2415

Et les glaces en hiver, effectivement, lorsqu'il y a beaucoup de roches, avec la marée qui joue, donc toutes ces roches-là sont prises, mais en même temps, si les roches ne sont pas déplacées, elles retiennent la glace beaucoup plus longtemps au printemps que dans les endroits, en tout cas au sud de la Rive-Sud de Québec, il y a énormément de ces roches-là. Il y a des endroits où il y en a moins, mais on voit que la glace part plus vite au printemps dans les endroits où il y a moins de roche que dans les endroits où il y a beaucoup de roche, parce que la roche, quand il y a des centaines de roches, ça retient toute la banquise, on pourrait dire.

2420

Effectivement, ça fait qu'on pourrait en parler des heures de temps de cet aspect-là, mais...

2425

M. LAURENT FORTIER :

2430 Comme ça vous êtes d'accord un peu avec moi que quand on fait les choses à peu près, je ne suis pas en train de dire qu'on les fait avec des mauvaises intentions.

LE PRÉSIDENT :

2435 C'est ça. La nuance est là, mais...

M. LAURENT FORTIER :

2440 Moi, le fait des roches qui sont transportées par les glaces, c'est en écoutant un reportage des capitaines sur le Saint-Laurent qui disaient que – la journaliste interviewait puis le capitaine a dit : « Notre hantise, c'est de rencontrer une glace qui contient une roche. »

LE PRÉSIDENT :

2445 Une grosse roche, oui.

M. LAURENT FORTIER :

2450 « Ça déchire le navire, il dit, ça peut faire faire un naufrage, là. »

LE PRÉSIDENT :

2455 J'avais pris des photos de très grosses roches. De toute façon, à Québec, sur la Rive-Sud de Québec, les roches qui sont là, la plupart du temps, c'est du granite. Bien, il n'y a pas de granite sur la Rive-Sud de Québec, c'est des roches schisteuses qu'on a. Mais toutes les roches qui sont là, c'est des boules de granite. Donc, ça vient, ça a été transporté à un moment donné de l'autre bord du fleuve par les vents dominants. On voit que la glace est capable de transporter des grosses roches.

M. LAURENT FORTIER :

2465 Monsieur le président, je pense qu'il y a des photos, là – moi, je n'ai pas pu y avoir accès, mais on pourrait y avoir accès peut-être via Internet, sûrement qu'on peut facilement les avoir, c'est des photos du National Geographic. Il y a des photos aériennes qui sont prises printemps, été, hiver, automne, hiver de la baie de Sept-Îles en survol, puis on les voit justement les roches qui...

LE PRÉSIDENT :

2470 Qui font des sillons.

M. LAURENT FORTIER :

2475 ...qui font des traînées de 50, 75, 100 pieds.

LE PRÉSIDENT :

Oui, j'avais des belles photos de ça aussi.

2480 **M. LAURENT FORTIER :**

2485 Puis on voit également, si on regarde, on superpose – il y a peut-être un petit film à faire là-dessus, là –, on voit avec les années, la disparition. Bien, elle a été causée par quelque chose, cette disparition-là. Quand on fait n'importe quoi, n'importe comment, il y a des dommages collatéraux.

2490 Moi, j'en vis présentement au niveau de l'érosion. Je ne peux pas jouir pleinement de mon terrain, on a des contraintes puis je trouve ça déplorable. Parce qu'on est laissé pour compte puis c'est ce qui s'en vient aussi, dans un temps rapproché. Là on parle de... on ne veut pas taxer particulièrement l'Iron Ore, c'est le BAPE, c'est l'Iron Ore, mais tous les joueurs, ils sont un petit peu coupables sans le savoir de tout ce qui se fait.

2495 On parle d'Alouette qui, eux autres, ils ont un câble qu'ils vont chercher leur « ground » dans la baie de Sept-Îles. Ils ont un hémisphère, un effluent qui va dans 150 pieds de profondeur. C'est qui qui va analyser ça, cet effluent-là? C'est quoi les dommages que ça peut causer? Je vous pose des questions, est-ce qu'il y a des dommages? C'est plein dans la baie de Sept-Îles. On a mentionné tantôt, les eaux usées du bassin de décantation des eaux usées, le retour se fait encore dans la baie de Sept-Îles. Après ça, on se demande pourquoi qu'il y a des problèmes toxicologiques.

2500 À un moment donné, mélanger le savon, mélanger les anovulants, mélanger du fer, mélanger toutes sortes d'affaires, ça fait une méchante bouillabaisse, là.

LE PRÉSIDENT :

2505 C'est ça. Il y a un intérêt sur la connaissance. Il y a un intérêt aussi sur, vous parlez de l'hydrosédimentologie. Il n'y a pas juste la qualité de l'eau, mais effectivement, il peut y avoir un

intérêt pour avoir une bonne connaissance des processus sédimentaires puis d'érosion dans la baie de Sept-Îles également. J'en conviens avec vous.

2510

M. LAURENT FORTIER :

Mais moi, je trouve que l'étude – vous en conviendrez avec moi aussi, que l'étude, elle a lieu 54 ans plus tard. Je trouve ça... je ne sais pas qu'est-ce qui a motivé l'étude, là, mais j'aimerais savoir qu'est-ce qui a motivé l'étude, mais 54 ans plus tard, puis on arrête l'étude.

2515

LE PRÉSIDENT :

Si vous faites allusion à Bernatchez, on voit que c'est des problématiques qui sont arrivées d'érosion accélérée qui ont conduit... Bernatchez, son étude, si je ne me trompe pas, a été financé via, ce qu'on appelle le Consortium Ouranos, qui est un organisme qui est financé pour faire des recherches sur les changements climatiques, il est financé actuellement par le gouvernement du Québec. Donc, si je ne me trompe pas l'étude de Bernatchez a été financée par Ouranos. Alors, c'est sûr, c'est arrivé en 2008.

2520

2525

Mais en passant, aussi, j'avais vérifié. En audience, on avait parlé un peu, effectivement, l'étude de Bernatchez ne va pas dans le fond de la baie de Sept-Îles, c'est ça?

M. LAURENT FORTIER :

2530

Non.

LE PRÉSIDENT :

Je suis allé revérifier en revenant de l'audience publique...

2535

M. LAURENT FORTIER :

Elle s'arrête à la pointe Uashat.

2540

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est ça. En revenant de l'audience publique, parce que pendant l'audience on avait mentionné que ça couvrait le fond de la baie, mais ça m'intriguait, je ne me souvenais pas de l'avoir lu. Ça fait qu'en retournant à Québec, là, je suis allé refeuilleter l'étude de Bernatchez pour voir et effectivement, elle arrête là.

2545

M. LAURENT FORTIER :

2550 Malheureusement. Malheureusement. Malheureusement, elle ne s'est pas rendue dans le fond de la baie, mais les dommages, ils sont quand même là, ils sont situés entre la rivière Hall puis la rivière Rapide, puis des gens habitent dans le pourtour.

LE PRÉSIDENT :

2555 C'est sûr que si on veut avoir une bonne connaissance de la baie de Sept-Îles, ça serait intéressant également d'avoir une caractérisation hydrosédimentologique.

M. LAURENT FORTIER :

2560 Puis les bancs de mollusques qui sont là aussi. Les bancs de mollusques qui sont là.

LE PRÉSIDENT :

2565 Oui, les bancs de mollusques sont plus dans les sédiments fins.

M. LAURENT FORTIER :

2570 Puis là, bientôt, il n'y en aura plus partout, parce que l'érosion étant que tout disparaît. Il y a quelques bancs de sable. C'est incroyable les masses de sable qui ont disparu.

LE PRÉSIDENT :

2575 C'est noté. Alors, je vous remercie.

M. LAURENT FORTIER :

2580 Merci.

2585

M. MARIO DUFOUR

2590 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais maintenant inviter monsieur Mario Dufour pour une présentation verbale. On m'a indiqué que monsieur Dufour, vous aviez des photos également à nous montrer, photos qui ont été mises sur l'appareil portable.

2595 **M. MARIO DUFOUR :**

Bonsoir, Monsieur le président.

2600 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

2605 **M. MARIO DUFOUR :**

Merci de me recevoir comme ça à la dernière minute sans avoir présenté un BAPE, pas un BAPE, un mémoire avant, enregistré, mais je le vais le faire verbal. Le but de mon dépôt de photographies c'est de montrer les lieux physiques où les installations portuaires d'IOC.

2610 Si je les dépose, c'est pour vous montrer comment la baie de Sept-Îles, dans son contexte maritime, peut se marier avec l'ensemble de la baie et aussi voir toutes les infrastructures portuaires et les activités portuaires.

2615 Je vais en passer une autre en espérant d'avoir la bonne flèche. La plupart ont été prises près du quai des croisières, puis on peut voir... ça, c'est les remorqueurs; ça, c'est les bateaux de croisières qui viennent dans la baie de Sept-Îles, près des installations portuaires. On peut voir qu'il y a beaucoup d'activités.

2620 Celle-ci, on peut voir le quai où ils font les chargements de pétrolières. Ensuite, on voit les quais d'IOC à l'extrémité, à l'autre bout. Ici, on voit un bateau de croisière qui quitte le quai des croisières, paquebot. Ici, aussi on voit... on voit un peu, ici c'est la baie de Sept-Îles dans son état lorsque le soleil se lève le matin, et ici les installations portuaires. Ici, le soir.

2625 Ça fait que ça nous donne un point de vue de ce secteur-là de la baie, et en même temps, aussi, je les dépose parce que la baie de Sept-Îles est une valeur identitaire aux Septiliens, elle est importante, puis il faut prendre aussi que je rapportais l'attention de la commission, et aussi le Plan Nord qui va avoir des impacts sur la baie de Sept-Îles, mais qui risque aussi d'avoir des

dommages au niveau du paysage et son identité, compte tenu des autres infrastructures qui s'en viennent.

2630

Je les dépose pour prendre conscience que la baie de Sept-Îles, il faut lui faire attention et qu'elle est identitaire. Mais je voulais faire un petit extrait de ce que j'avais écrit dans un dépôt du BAPE précédemment concernant ce qui avait été bien résumé, le pourquoi de l'importance de la baie de Sept-Îles pour les Septiliens. Je vais vous la lire, puis ça va être terminé pour moi.

2635

Je l'avais tantôt, mais il semblerait que là...

LE PRÉSIDENT :

2640

C'est le rapport de Mine Arnaud que vous avez?

M. MARIO DUFOUR :

2645

Oui, c'est ça, mais c'est parce que j'avais un extrait de mon mémoire, mais là, je l'avais tantôt en lecture, mais je ne le trouve pas.

LE PRÉSIDENT :

2650

Donc, ça serait peut-être le chapitre 2?

M. MARIO DUFOUR :

2655

Ah, c'est ici, je l'ai. C'est parce qu'il y avait beaucoup de citoyens qui ont beaucoup de soucis au niveau de la baie puis qui avaient des craintes au niveau des impacts, au niveau d'autres projets, puis ce qui avait été dit, ce qui avait été retenu c'est :

« La baie et son paysage comportent une valeur identitaire qui désigne notre demeure; constituant un point d'ancrage pour notre collectivité, pour notre fierté, ce paysage nous rassemble, nous offre un sentiment de valorisation de notre identité, un monde vivant et animé. »

2660

Donc, il est vivant, il est animé puis il doit le rester. Et il faut faire attention à ce que tout son aspect, paysage identitaire, reste respecté par toutes les infrastructures du Plan Nord.

Merci de m'avoir écouté.

2665

LE PRÉSIDENT :

2670 Alors, je vous remercie pour votre témoignage. Alors, vous étiez notre dernier participant.

M. MARIO DUFOUR :

2675 Oui.

MOT DE LA FIN

2680 **LE PRÉSIDENT :**

 Alors, ceci va mettre fin à la deuxième partie de l'audience publique. Je vais prononcer le petit discours formel de fermeture de l'audience publique avec les petites précisions d'usage. Alors, je vous remercie pour votre participation.

2685 Alors, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique. Donc, encore les rappels d'usage, même si je les ai faits en début de séance.

2690 Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions au centre de consultation ainsi que sur le site Web du BAPE. Ce centre demeure ouvert tout au long du mandat de la commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE. Donc, si le rapport, disons, est rendu public début du mois d'août, donc le centre demeurerait à ce moment-là actif jusqu'au début du mois de septembre.

2695 Les personnes désirant exercer un droit de rectification – alors, je rappelle que le droit de rectification est ouvert à tous. S'il y avait des éléments, des erreurs, alors on dit bien que ça se limite à des choses factuelles, c'est ouvert à tous, donc des précisions qui ont été communiquées ce soir, soit verbalement, soit dans les mémoires, donc le droit de rectification par écrit – on demande aux gens de nous faire parvenir ça d'ici le 22 avril prochain.

2700 Bien entendu, on comprend que les gens peuvent avoir des contraintes. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter le délai, par contre, veuillez en faire part, veuillez communiquer avec madame Harvey, pour dire, et à ce moment-là qu'on convienne du moment où vous pourriez communiquer la rectification. Car à défaut de le faire – là, je demande votre collaboration – la commission pourrait décider de ne pas accepter une rectification tardive.

2705

Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises par les autres participants.

2710 La commission poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre, encore une fois je le rappelle, au plus tard le 8 juillet 2015.

2715 Enfin, la commission tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées aux travaux du BAPE en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique et également via la webdiffusion de l'audience.

Bien entendu, nous remercions aussi les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration à ce processus public.

2720 Et sur ce, je vous dis merci de votre participation très importante. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, on va regarder les mémoires pour essayer de s'inspirer et de trouver les meilleures suggestions possible qu'on peut faire aux personnes. Comme je dis toujours, lorsqu'on fait des avis ou des propositions ou des demandes, on les adresse à un interlocuteur en particulier, pour ne pas que ça tombe entre deux eaux ou entre les craques du plancher, comme on dit en bon français. Donc, en interpellant soit un ministère, soit un organisme pour une considération, on pense qu'on a plus de chances que l'organisme interpellé réfléchisse à la question.

Alors, on va s'inspirer beaucoup des mémoires.

2730 Comme on l'a dit, le chapitre 2 des rapports du BAPE sert à synthétiser les opinions émises. Alors, on essaie quand même de donner une place, on essaie de diviser ça en fonction des préoccupations qui ont été exprimées par les participants, de présenter des bons échantillons des mémoires, bien entendu, aussi, des extraits des citations des mémoires.

2735 Alors, c'est pour ça que la participation publique c'est très important pour le BAPE, parce que des fois, si on a l'air à faire des bons rapports, c'est beaucoup parce que les gens nous font des suggestions. On n'invente pas ça toujours nous-mêmes. Alors, c'est important d'encourager la participation.

2740 Là, je suis rendu personnellement à mon 33e mandat au BAPE. Donc, c'est toujours apprécié la participation des gens à nos travaux.

Alors, je vous remercie pour votre présence, encore une fois, et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

2745

AJOURNEMENT

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2750

ET J'AI SIGNÉ :

2755

Yolande Teasdale, s.o.b.